



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur
de la communication
et de l'information

Programme Information pour tous

PIPT

Rapport
2006/2007



Pour une
Information
vivante

Programme
Information
pour tous

PIPT

Rapport 2006/2007



Pour une
Information
vivante

Nous remercions particulièrement les auteurs qui ont contribué au rapport et ceux qui nous ont aidés à fournir les informations et les illustrations. Le rapport doit beaucoup aux contributions de Patricia Munabi Babiha, Maria Ines Bastos, Dorcas Bowler, Florangel Rosario Braid, Perrine Canavaggio, Günther Cyranek, Cornelio Hopmann, Misako Ito, Abdul Waheed Khan, Christine Kisiedu, Evgeny Kuzmin, Jesus Lau, Peter Lor, Daniel Malbert, Miriam Nisbet, Boyan Radoykov, Lim Sotheary, Joie Springer, Dietrich Schüller, Alessandra Stella, Gabriela Viera, Wendy Wilson, Laurence Zwimpfer.

Les idées et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Notice bibliographique recommandée :

UNESCO. Programme Information pour tous (PIPT). Rapport 2006-2007.

Edité par la Division de la Société de l'information. Secteur de la Communication et de l'information, UNESCO : Paris, 2008. -i, - 94 p, 30 cm.

I - Rapport 2006-2007

II - Programme Information pour tous

III -UNESCO

Graphiste : sm graphic, Sophie Mouterde

Crédits photos : D. Roger, M. Setboun, G. Malempré, W. Denker, C. Meyer, T. Chin.

Publié en 2008 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy F-75352 Paris 07 SP, Paris, France

Internet : www.unesco.org/publications

L'expression *Information vivante* associe deux notions importantes, l'accès à l'information et l'utilisation de l'information. Le fait que l'information soit « vivante » implique que les gens y ont accès et peuvent l'utiliser, y compris celle qui pouvait être jusqu'alors inaccessible dans les bibliothèques, les archives ou les musées. Mais l'information vivante, c'est aussi celle qui aide les gens à « vivre mieux », par exemple par le biais de l'éducation et l'amélioration de la santé.

Rôle et objectif du Programme Information pour tous	7
Message du Président du Conseil intergouvernemental pour le Programme Information pour tous	8
Message du Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information	13

Formation à la maîtrise de l'information	16
UNESCO, IFLA et la formation à la maîtrise de l'information	17
Projets du PIPT	19
: Série d'ateliers régionaux de formation de formateurs en maîtrise de l'information	20
: Programme de recrutement et de formation d'apprentis bibliothécaires	22
: Promotion d'un leadership différent et transformateur pour de jeunes dirigeants en Ouganda	25
Ressources	28

Préservation de l'information	29
Longévité et coût : le paradigme de la conservation numérique	30
Projets du PIPT	31
: Création d'un système à code source libre pour l'entreposage et la préservation d'archives	32
: Projet de bibliothèque numérique du Sahel Des documents sans public sont des documents sans valeur	34
: Projet MEDCULT - Accéder au patrimoine culturel par-delà les barrières linguistiques et culturelles	38
: Access to Memory (AtoM) Logiciel gratuit pour la gestion intégrée des archives	41
Ressources	43

L'Infoéthique	48
Etudier les conséquences éthiques, juridiques et sur la société des outils de communication	49
Projets du PIPT	50
: Sensibiliser l'opinion mondiale aux aspects éthiques, juridiques et sociétaux de l'application des TI	51
: Télécentres ruraux au Brésil : aider les producteurs à obtenir des réponses rapides à leurs besoins	53
: Libre accès aux archives : un monde sans barrières	55
: Réseau Mercociudades, la voie de l'intégration	57
Ressources	59
<hr/>	
Les comités nationaux du PIPT	60
<hr/>	
Les partenaires du PIPT	72
<hr/>	
Perspectives	75
<hr/>	
Annexes	76
: Annexe 1 Programme Information pour tous	77
: Annexe 2 Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous	82
: Annexe 3 Structure du PIPT	85
: Annexe 4 Financement du PIPT	86
: Annexe 5 Les États membres de l'UNESCO élus au Conseil Intergouvernemental du Programme Information pour tous	87
: Annexe 6 Liste des comités nationaux du PIPT	88
: Annexe 7 Documents clés et outils	94

Abréviations

AIJC	Institut asiatique de journalisme et communication	IL-LL	Formation à la maîtrise de l'information et apprentissage tout au long de la vie
ACRL/ALA	Association des bibliothèques universitaires de recherche de l'American Library Association	ISOC	Internet Society
APIN	Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique	MINERVE	Réseau ministériel pour la valorisation des activités de numérisation
ATIN	Réseau pour l'accès à l'information	OIG	Organisation intergouvernementale
CIDSS	Comité international pour l'information et la documentation en sciences sociales	OSARIS	Système intégré à code source libre de gestion des archives
COI	Commission océanographique intergouvernementale	PIDC	Programme international pour le développement de la communication
CULTNAT	Centre de documentation sur le patrimoine culturel et naturel	PIPT	Programme Information pour tous
FIAT	Fédération internationale des archives de télévision	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FIT	Fonds-en-dépôt	RéSEAU	Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO
FOWODE	Forum des femmes dans la démocratie	SEAPAVAA	Association des archives audiovisuelles de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique
HIVOS	Institut humaniste pour la coopération avec les pays en développement	SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
IAMRC	Association internationale de recherche sur les médias et la communication	TAN	Réseau transparence et responsabilité
IASA	Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles	TIC	Technologies de l'information et de la communication
IASL	Association internationale des bibliothèques scolaires	UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
ICA	Conseil international des archives	WARA	Association ouest-africaine pour la recherche
IFIP	Fédération internationale pour le traitement de l'information	WARC	Centre de recherche ouest-africain
IFLA	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques	YWLP	Projet pour de jeunes femmes dirigeantes

Rôle et objectif du Programme Information pour tous

Le Programme Information pour tous (PIPT) est la réponse de l'UNESCO aux défis et aux opportunités de la société de l'information. La dernière décennie a vu un développement technologique d'une ampleur rarement égalée dans l'histoire de l'humanité. Le défi auquel le monde est confronté est celui de garantir à tous un accès équitable pour saisir les nouvelles opportunités ainsi créées. L'information joue un rôle central dans le développement. Elle est essentielle à la survie de l'humanité et de la planète. La voie de la compréhension mutuelle et de la paix passe par elle.

L'accès aux ressources d'information contribue directement à la croissance économique. La capacité de trouver la bonne information et peut aider à affronter les problèmes majeurs du monde actuel – pauvreté, santé, éducation de qualité, prévention des catastrophes, gouvernance et protection de l'environnement. Il est aujourd'hui admis que la propagation du VIH/sida est essentiellement due à un manque d'information. Les enseignants et les élèves doivent avoir accès à des ressources pédagogiques de qualité. Des systèmes d'alerte rapides permettent de sauver des vies en cas de catastrophes naturelles. Il ne peut y avoir de bonne gouvernance si le public n'a pas accès aux informations relatives aux décisions politiques. Et l'information sur les effets des polluants peut aider nos sociétés à créer un avenir plus viable.

Le Programme Information pour tous s'efforce d'apporter une réponse à ces questions cruciales en réduisant l'écart entre « info-riches » et « info-pauvres ». Il fournit un cadre pour la coopération et les partenariats internationaux et soutient le développement des stratégies, méthodes et outils communs pour construire une société de l'information pour tous, ou en d'autres termes, des sociétés du savoir solidaires et pluralistes.



Laurence Zwimpfer

Président,
Conseil intergouvernemental
du Programme Information
pour tous,
Représentant de
la Nouvelle-Zélande

Message du Président

Dans ses observations à la clôture de la 34e session de la Conférence générale, le Président de la Conférence, Georges N. Anastassopoulos, s'est dit quelque peu déçu de constater qu'à l'issue de trois semaines de débats, la Conférence s'achève sans un seul message clair à l'intention des États membres et du monde entier. Et ceci n'est pas faute de problèmes mondiaux auxquels il faudrait s'attaquer, ni faute de rôle que l'UNESCO pourrait jouer à cet égard. Bien au contraire. Les questions qui, à l'échelle mondiale, requièrent l'attention des États membres et de l'UNESCO sont légion. Il semble qu'à chaque exercice biennal de nouvelles questions viennent s'ajouter à la liste. C'est ainsi qu'au cours du dernier exercice biennal, le changement climatique s'est imposé sur la scène mondiale, mais pas assez tôt pour être suffisamment pris en compte même dans la Stratégie à moyen terme de l'Organisation.

Notre Programme Information pour tous semble avoir connu le même sort. En 2001, à l'orée du siècle nouveau, nous nous sommes lancés non sans audace dans un nouveau programme passionnant, résolument axé sur la mobilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faire en sorte que tout un chacun puisse avoir accès à l'information qui lui est utile, ainsi qu'aux compétences et maîtrises qui permettent non seulement de tirer parti de cette information mais également de créer sa propre information. L'objectif était admirable et nous ne pouvions qu'être tous d'accord. Mais, six années plus tard, de quels résultats pouvons-nous nous targuer ?

Le présent rapport biennal est axé sur les réalisations des deux dernières années. Nous pourrions certes établir de longues listes d'activités mais l'on serait bien en peine de dresser un bilan de nos réalisations concrètes. Y a-t-il plus de personnes qui ont accès à l'information en 2008 qu'en 2001 ? L'évaluation externe du Programme Information pour tous effectuée en 2006 a bien conclu que oui mais en faisant ressortir un certain nombre de carences fondamentales dans la conception du programme. Les objectifs étaient trop vastes au regard des ressources disponibles, et les facteurs de succès n'étaient pas clairement définis, si bien que même si le programme avait eu un énorme succès, il n'y avait aucun moyen d'en prendre la mesure.

Au moment même où le PIPT était lancé, un processus était enclenché dans d'autres parties du système des Nations Unies en vue d'une consultation mondiale sur la société de l'information qui commençait à voir le jour. Ce processus a abouti au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui s'est tenu à Genève en 2003 et à Tunis en 2005. L'UNESCO a exercé une influence certaine sur ces deux phases du Sommet, en réussissant à appeler l'attention de la communauté internationale sur les « sociétés du savoir » et en mettant bien davantage l'accent sur les (capacité des) gens et sur les questions de contenu. Le PIPT a été critiqué dans l'évaluation pour ne pas avoir joué un rôle plus actif dans le processus du SMSI. C'est aller bien vite en besogne ! Car, qu'est-ce que le PIPT ? Il a été défini comme étant un « programme » intergouvernemental régi par un conseil de 26 États membres.

Mais c'est un programme sans ressources, gouverné par un conseil qui ne se réunit qu'une fois tous les deux ans et appuyé par un secrétariat « à temps partiel ». Voilà des ingrédients bien maigres pour faire un programme dynamique et triomphant, surtout dans un environnement qui change aussi rapidement. Nous en arrivons ainsi à nous poser la question de savoir si le PIPT peut même être qualifié de programme. À la différence d'autres programmes intergouvernementaux de l'UNESCO, tels que le Comité du patrimoine mondial, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) ou même le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), pour lesquels il existe des résultats escomptés, des budgets et un personnel d'appui clairement définis, le PIPT peut être difficilement séparé des activités du Secteur de la communication et de l'information et du Programme et budget ordinaire. Il faut donc introduire plus de clarté dans notre réflexion sur le PIPT en tant que programme et le PIPT en tant que conseil.

Je crois que pour tracer la voie à suivre au cours des six prochaines années, nous devons commencer par abandonner le mot « programme » dans PIPT. Nous parlerions alors de l'Information pour tous en tant que grand objectif analogue à l'Éducation pour tous. L'Information pour tous définit le résultat que nous nous efforcerons d'atteindre et qui pourra être débattu aux côtés d'autres priorités de l'UNESCO à chaque exercice biennal afin de déterminer l'ampleur des programmes, activités et ressources à lui consacrer.

Il se pose alors la question du rôle du Conseil intergouvernemental, voire la question de savoir s'il faut un conseil. Les auteurs de l'évaluation préconisaient un rôle « consultatif » renforcé, avec une participation encore plus forte des multiples parties prenantes, y compris des représentants de la société civile et du secteur privé. Cette option pose un certain nombre de difficultés à l'UNESCO, qui a été créée en tant qu'organisation intergouvernementale. Nous avons certes réussi à associer des représentants d'autres organisations internationales, en particulier celles qui s'occupent des bibliothèques et des archives, mais nous n'avons obtenu qu'un succès limité auprès des nombreux et divers acteurs qui ont participé au processus du SMSI. Nous nous sommes efforcés d'accomplir notre fonction consultative au sein de l'UNESCO, non sans un certain succès, au niveau informel, mais lorsqu'il s'est agi de contribuer au processus formel de planification stratégique de l'UNESCO, notamment à la préparation de la Stratégie à moyen terme et du Programme et budget biennal, nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pas de processus convenu pour que les conseils intergouvernementaux puissent apporter leur contribution. Il faudrait qu'au moins les choses changent sur ce plan-là.

L'un des atouts du PIPT relevés par les évaluateurs réside dans la structure de ses comités nationaux. Le Conseil pourrait avoir un rôle à jouer à ce niveau. Il y a aujourd'hui plus de 50 comités nationaux du PIPT mais nombre d'entre eux n'ont qu'une existence théorique et n'ont pas encore été mobilisés. Il y a là un défi que les membres du Conseil pourraient

relever, en commençant par leur propre pays et en aidant les autres pays de leur région. Le Bureau du Conseil pourrait jouer un rôle actif dans la définition d'un agenda pour les comités nationaux, qui pourrait être actualisé tous les six mois. Le Secrétariat, pour sa part, pourrait apporter aux comités nationaux un appui sous forme de documents de base et de matériels de référence.

La question demeure néanmoins posée – quel devrait être le champ d'intervention de l'Information pour tous ? D'aucuns ont suggéré que ce champ devrait être circonscrit aux « bibliothèques » et en particulier à la bibliothèque de la société du savoir (Library 2.0). Les bibliothèques concentrent toutes les priorités principales identifiées pour l'Information pour tous, notamment la formation à la maîtrise de l'information, la préservation de l'information et l'éthique de l'information. Elle constitue aussi un élément concret à promouvoir, qu'il s'agisse d'une bibliothèque de village, dotée d'une seule connexion Internet, ou de la vision grandiose d'une bibliothèque numérique mondiale proposée à la Conférence générale de 2007. À l'heure actuelle, un sixième seulement de la population mondiale a accès à une bibliothèque, ce qui impose l'élaboration de nouveaux modèles si l'on veut toucher les cinq autres sixièmes dans un délai raisonnable. Dans certains pays en développement, la bibliothèque

en tant qu'institution est encore considérée comme réservée aux universitaires, et hors de portée de l'homme de la rue.

Il y a là une bonne raison de se pencher davantage sur ce que font les bibliothèques.

Dans l'idéal, ce qu'il nous faudrait promouvoir, c'est la fonction de la bibliothèque, abstraction faite de la question de savoir s'il s'agit d'un bâtiment appelé bibliothèque, d'une école, d'un centre communautaire multimédia ou de tout autre point d'accès à l'information ouvert au public. En réalité, tout lieu dans lequel les gens peuvent se rendre pour accéder à l'information et où un professionnel de l'information peut les aider à trouver ce dont ils ont besoin peut être qualifié de bibliothèque. La caractéristique commune de toutes les bibliothèques de la société du savoir (Library 2.0) serait leur capacité numérique – une connexion Internet (de préférence à haut débit), des bibliothécaires initiés au numérique, la capacité de numériser et de préserver l'information et les équipements nécessaires pour apprendre aux utilisateurs non seulement à accéder à l'information mais également à la créer et à la partager. Notre espoir est que le Conseil, lorsqu'il se réunira en avril 2008, sera en mesure d'approuver une orientation et un axe d'intervention nouveaux et passionnants pour l'Information pour tous au cours des six prochaines années.



L'accès communautaire - Un nouvel axe d'intervention commun pour le PIPT et le PIDC ?

Résultats du débat thématique conjoint PIPT-PIDC « Donner la parole aux communautés locales : des radios communautaires aux blogs »

Siège de l'UNESCO, 22 mars 2006

La notion de La notion de « développement » a évolué. C'est de plus en plus le terme « autonomisation » qui en exprime la substance, et le « développement » est de plus en plus assimilé au fait de donner aux gens les moyens de créer un environnement favorable, dans lequel ils ont le droit d'accéder à l'infrastructure et aux ressources financières nécessaires, de renforcer leur capacité, de réaliser leurs objectifs et de diffuser leurs connaissances sans aucune entrave politique, sociale, culturelle ou économique. Dans cette nouvelle conception du « développement », l'accès à l'information et au savoir joue un rôle moteur fondamental et capital. De ce fait, une importance particulière doit être accordée aux besoins des communautés locales vivant dans les zones reculées et des groupes marginalisés (pauvres, femmes et handicapés).

Les questions essentielles sont dès lors les suivantes : comment créer un environnement qui permet aux communautés locales d'avoir accès à l'information et de produire de l'information ? quelles sont les conditions qui doivent être réunies pour créer ces communautés autonomisées ? en quoi ces conditions préalables sont-elles modifiées par le passage des médias traditionnels aux médias nouveaux ? et, enfin, quels sont les effets des nouvelles formes d'accès communautaire (podcasts, blogs) sur ces conditions ?

C'est pour tenter de répondre à ces questions qu'un débat thématique a été organisé au Siège de l'UNESCO, à Paris, le 22 mars 2006, dans le cadre du débat conjoint du Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT) et du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Cette manifestation, qui avait pour thème « Donner la parole aux communautés locales, des radios communautaires aux blogs », visait principalement à examiner avec des experts les meilleures pratiques qui permettent aux communautés locales d'utiliser les médias tant traditionnels que nouveaux pour recevoir et produire des informations et des connaissances utiles pour leur développement. Elle visait aussi à aider le PIPT et le PIDC à formuler des stratégies et des politiques propres à accroître l'accès des communautés à l'information et au savoir et à leur permettre de bénéficier des avantages de la convergence des technologies.

Plus de 150 personnes ont participé à ce débat, parmi lesquelles des représentants d'États membres, des experts, des représentants d'ONG et des membres du personnel de l'UNESCO, qui ont échangé de nombreuses idées sur les politiques, les technologies et les paramètres à prendre en compte pour accroître l'accès communautaire à l'information. Plusieurs experts ont présenté les termes du débat sous divers angles : radios communautaires et politiques connexes, nouvelles formes d'accès communautaire, liberté d'expression et liberté de l'information et communication dans les langues locales.

Deux principaux résultats ressortent du débat. En premier lieu, les participants ont examiné les éléments nécessaires pour créer un environnement favorable à l'accès et à la production de l'information et du savoir. Les délibérations sur ce point ont permis de définir trois grandes clés pour la création de cet environnement favorable :

- Liberté des médias, en vertu de laquelle il incombe aux gouvernements de promouvoir et de maintenir un équilibre équitable des opinions entre les diffuseurs. Concrètement, les gouvernements devraient pouvoir accorder des licences à des diffuseurs ayant des opinions différentes et de soutenir le pluralisme dans la diffusion.
- Volonté d'inclusion, à savoir que l'accès doit être ouvert à tous les individus. Les « infrastructures » fondées sur la participation communautaire, les radios communautaires par exemple, devraient être encouragées.
- Respect de la diversité culturelle et linguistique, en vertu de laquelle les communautés locales ont la possibilité de participer activement aux mutations sociales, économiques et politiques et d'être associées au processus de développement.

Le deuxième volet du débat, consacré à l'influence des nouveaux médias sur l'accès communautaire, ont permis de constater que les podcasts et les blogs créent des possibilités de stimuler l'expression, la créativité et esprit critique individuels en permettant l'accès à une information diverse provenant du monde entier. De ce fait, la promotion de l'accès à des informations et connaissances pratiques a des effets sur la vie quotidienne qui améliorent la vie en général. Cette conclusion a déplacé le débat des questions d'accès à l'utilisation efficace des TIC pour produire et diffuser l'information.

Message du Sous-Directeur général à la communication et l'information



Abdul Waheed Khan

Sous-Directeur général à la communication et l'information, UNESCO

« Construire des sociétés du savoir - Information pour tous »

Il est communément admis aujourd'hui que l'information joue un rôle capital dans l'économie mondiale et que la compétitivité d'un pays se mesure à son aptitude à créer, partager, préserver et utiliser l'information et le savoir. Le manque d'accès à l'information et au savoir, en particulier au savoir-faire technique, accentues considérablement la marginalisation. Ce fossé qui va au-delà du simple accès à la technologie de l'information et la communication fait référence à celui existant dans la création, la préservation, l'acquisition et le partage du savoir, qui contribuent à la construction de sociétés du savoir. Assurer un accès équitable, adapté et abordable à l'information pour tous est alors une exigence fondamentale pour l'édification de sociétés du savoir. Cela a également été le résultat principal du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui a fourni un cadre pour l'action internationale dans ce domaine.

Le Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO est le seul programme intergouvernemental exclusivement dédié à la promotion de l'accès universel à l'information et au savoir pour le développement. Il agit en tant que « pierre angulaire de l'action de l'UNESCO et du système multilatéral pour ce qui est des questions que pose au XXI^e siècle l'émergence des technologies de l'information et de la communication » comme l'a soulevé sa récente évaluation. Tout en reconnaissant la pertinence du PIPT, les évaluateurs font également quelques propositions intéressantes pour renforcer l'efficacité de sa structure de

gouvernance. Et ils ont formulé des questions intéressantes : quelles sont les difficultés qui empêchent les gens d'accéder à l'information dont ils ont besoin ? Quelles peuvent être les contributions spécifiques du Programme lui-même et de son Conseil intergouvernemental pour le développement ? Sur quoi devons nous concentrer nos efforts pour atteindre nos objectifs ? Quelles actions mesurables faut-il entreprendre et qui doit le faire ? Quelle est la manière la plus efficace de mobiliser les ressources de l'UNESCO et de collaborer avec d'autres organisations ? Comment allons-nous surveiller les progrès accomplis et les faire connaître ? Tels sont certains des enjeux sur lesquels le nouveau plan stratégique du PIPT en cours de préparation apportera certainement des clarifications.

Je suis personnellement convaincu que le rôle du PIPT est de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à la fois en soulevant les questions normatives relatives à l'accès à l'information et en mettant en œuvre des opérations effectives aux niveaux national et local. Se recentrer sur les activités opérationnelles concrètes tout en continuant la fonction en tant que laboratoire d'idées et organisation qui définit des normes, est aussi un élément capital de la contribution de l'UNESCO dans la réforme des Nations Unies. Les États membres ont demandé aux institutions, fonds et organismes des Nations Unies de se recentrer sur une « unité d'action » au niveau national tout en soutenant les objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD.

Le PIPT offre un bon moyen de renforcer cette connexion. Se recentrer sur le lien entre les objectifs internationaux et les initiatives locales implique que le PIPT soit en mesure de donner à cette vision mondiale une expression concrète pour les bénéficiaires – individus ou communautés qui sont des utilisateurs de l'information. C'est pour cela que le PIPT doit apporter aux États membres une aide pour l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités et le suivi des tendances et des évolutions – éléments qui font tous partie des fonctions de base de l'UNESCO en tant qu'organisation qui définit des normes, renforce des capacités et fait office de centre d'échanges.

Une autre fonction de base de l'UNESCO consiste à prévoir. À cette fin, le PIPT a un grand potentiel de stimuler et de promouvoir, parmi les gouvernements, les médias, la société civile, le secteur privé et l'ensemble du public, ainsi qu'au sein de l'UNESCO elle-même, une importante réflexion prospective concernant l'accès à l'information.

Enfin, le PIPT peut soutenir l'action de l'UNESCO en tant que catalyseur de la coopération internationale. La collaboration qui s'est instaurée avec la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations professionnelles intervenant dans le domaine de l'information et de la communication doit rester un élément clé de la stratégie du programme. Cette approche multi-parties prenantes est au

cœur du processus de mise en œuvre du Plan d'action du SMSI et l'UNESCO était un des premiers à expliquer que les sociétés du savoir ne sont pas mues par les seules forces technologiques, mais qu'elles le sont aussi par des choix sociétaux issus d'un débat et d'une consultation démocratiques avec toutes les parties prenantes.

Je crois que les articles et les projets inclus dans le présent rapport du PIPT pour 2006-2007 rendent bien compte de l'ampleur et de la variété des activités entreprises par le programme au cours des deux dernières années. Ce rapport donne un aperçu du travail du PIPT dans ses trois domaines prioritaires actuels, à savoir la formation à la maîtrise de l'information, la préservation de l'information et l'éthique de l'information. On y trouvera également les vues de divers experts, un résumé des projets financés par le programme, les descriptions des publications de la série PIPT, les résultats de débats thématiques, et des profils de comités nationaux du PIPT.

L'UNESCO, dans le cadre de son mandat consistant à promouvoir la libre circulation des idées par le mot et par l'image et à entretenir, accroître et diffuser le savoir, a plus de soixante années d'expérience dans la préservation et l'utilisation du savoir. L'UNESCO doit continuer de promouvoir l'Information pour tous et la réalisation du potentiel que l'accès à l'information recèle pour l'édification des sociétés du savoir.



Avec le PIPT sur la voie des sociétés du savoir

Résultats du débat thématique ouvert du PIPT sur les recommandations du Rapport mondial intitulé « Vers des sociétés du savoir »

Siège de l'UNESCO, 22 septembre 2006

La question du lien La question du lien entre les objectifs mondiaux et les événements locaux a fait l'objet d'un examen préliminaire par le Bureau du Conseil du PIPT à l'occasion d'un débat thématique ouvert consacré au rapport mondial intitulé « Vers des sociétés du savoir ». Ce débat, organisé au Siège de l'UNESCO, à Paris, le 22 septembre 2006, a réuni plus de 20 participants, y compris les représentants officiels des États membres au Bureau, des représentants d'ONG et des fonctionnaires de l'UNESCO.

Au cours du débat, le PIPT s'est en outre penché sur six des dix recommandations figurant dans ledit rapport, à savoir :

- Investir davantage dans l'éducation de qualité pour tous afin d'assurer l'égalité des chances
- Multiplier les lieux d'accès communautaire aux TIC
- Élargir l'éventail des contenus disponibles pour un accès universel au savoir
- Développer les collaboratoires : vers un meilleur partage de la connaissance scientifique
- Faire de la diversité linguistique une priorité : les défis du multilinguisme
- Mesurer le savoir : vers des indicateurs de la société du savoir ?

L'accent a été plus particulièrement mis sur les liens entre ces recommandations et les trois domaines d'intervention prioritaires du PIPT que sont la formation à la maîtrise de l'information, la préservation de l'information et les incidences éthiques, juridiques et sociétales des TIC – ainsi que sur la manière dont ces recommandations pourraient être mises en œuvre par le PIPT.

Au moyen de brèves présentations, les huit membres du Bureau, représentant toutes les régions du monde, ont fourni des exemples de ces évolutions concernant leurs pays et régions et répondant aux recommandations. Les membres du Bureau, appuyés par le Secrétariat de l'UNESCO, ont identifié des priorités pour l'élaboration du programme biennal et de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation. Ce débat a permis de sensibiliser les gouvernements aux recommandations du Rapport mondial et a mis en lumière des mesures qui pourraient être prises par le PIPT pour leur donner la suite appropriée.

Formation à la maîtrise de l'information



L'UNESCO, l'IFLA et la formation à la maîtrise de l'information



Jesus Lau

Chargé de liaison
UNESCO, Section de
la formation
à la maîtrise de
l'information de l'IFLA
Universidad Veracruzana,
Mexique

Qu'il s'agisse d'entreprendre une tâche nouvelle ou d'améliorer ce que l'on est en train de faire, on a besoin d'exemples et de modèles pour évaluer ce que d'autres ont fait avant nous et pouvoir plus facilement adopter, adapter ou concevoir une solution. On peut aussi avoir besoin d'une formation pour améliorer ses qualifications. C'est dans cette optique que l'UNESCO, dans le cadre de l'action prioritaire du PIPT concernant la formation à la maîtrise de l'information, s'est employée à soutenir la création d'outils de référence de base pour les personnes intéressées ou actuellement engagées dans ce domaine. L'UNESCO a parrainé la Section de la formation à la maîtrise de l'information de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) afin de créer les outils dont les éducateurs, les bibliothécaires et le grand public ont besoin pour démarrer ou améliorer des interventions concernant la formation à la maîtrise de l'information dans le cadre, par exemple, de programmes pleinement institutionnalisés, d'ateliers/stages, de programmes de formation permanente de bibliothécaires et de conférences sur le sujet.

Les efforts conjoints de l'UNESCO et de l'IFLA ont débouché sur l'élaboration des *Information Literacy Guidelines for Lifelong Learning* (directives sur la formation à la maîtrise de l'information au service de l'apprentissage tout au long de la vie). Cette monographie gratuite contient des orientations à l'intention des personnes qui veulent créer des programmes institutionnels dans ce domaine. Elle peut être téléchargée à partir du site Web de l'IFLA www.ifla.org/VII/s42/pub/IL-Guidelines2006.pdf. Ces directives ont été traduites en russe, en coréen, en espa-

gnol et en bahasa melayu, et d'autres traductions sont en cours. Il s'agit là d'un document utile qui se présente sous une forme synoptique et contient des recommandations très concrètes tirées des pratiques internationales et des travaux de recherche sur le sujet.

Une deuxième activité financée par l'UNESCO a trait à l'*International Information Literacy Resources Directory* (répertoire international des outils de formation à la maîtrise de l'information). Ce projet vise à élaborer un outil de référence permettant d'identifier les outils et produits de formation à la maîtrise de l'information pouvant présenter un intérêt pour la communauté internationale, afin que les meilleures pratiques puissent servir de modèles pour les organisations, institutions ou particuliers travaillant sur un programme dans ce domaine. Six membres du Comité permanent de la Section de la formation à la maîtrise de l'information de l'IFLA ont accepté de travailler bénévolement sur ce projet, qui fait également intervenir une équipe de correspondants dans des pays de toutes les régions du monde. Ce répertoire consiste en une cyberbase de données dans laquelle tout le monde pourra enregistrer ses produits de formation à la maîtrise de l'information ou télécharger des documents sans avoir besoin de s'enregistrer. Ce répertoire est en accès libre à l'adresse www.infolitglobal.info.

Un autre projet financé par l'UNESCO porte sur l'établissement, par la même section de l'IFLA, d'un rapport international sur le dernier état des connaissances en matière de formation à la maîtrise de l'information. L'objet de ce rapport est de rendre compte de l'état de développement

des qualifications en matière d'information partout dans le monde. La deuxième version préliminaire de ce rapport est disponible à l'adresse www.infolit.global.info. Cette étude identifie les évolutions mondiales de la formation à la maîtrise de l'information dans cinq grands domaines : ressources pour l'initiation des usagers ; publications consacrées au sujet ; organisations (associations et autres groupements professionnels) ; programmes de formation de facilitateurs dans ce domaine ; et actions de communication (conférences et réunions, etc.). Cette deuxième version préliminaire couvre de grandes parties de la planète : Australie, pays francophones, Amérique latine, pays nordiques, Fédération de Russie, Singapour, Espagne, Afrique subsaharienne, Royaume-Uni et Irlande, États-Unis et Canada. D'autres pays et régions vont s'ajouter à cette liste. Ce travail a été rédigé par une équipe internationale de bénévoles. Il constitue un excellent outil pour en savoir plus sur ce qui se fait dans les différentes régions du monde en ce qui concerne la formation à la maîtrise de l'information et permet à tout un chacun d'avoir une vision internationale de ce sujet.

Encore un autre projet financé par l'UNESCO porte sur la création d'un logo international de la formation à la maîtrise de l'information, sous l'égide de la section compétente de l'IFLA. Un appel va être lancé pour inviter les communautés internationales de l'éducation, des bibliothèques et de l'information à proposer un logo international transfrontière et translinguistique permettant d'identifier le travail de formation à la maîtrise de l'information. Ce logo facilitera la communication entre les personnes qui mènent à bien des projets dans ce domaine ainsi qu'avec

leurs communautés et l'ensemble de la société. Il fera l'objet d'un travail de promotion en tant que symbole de la formation à la maîtrise de l'information partout dans le monde. Il sera disponible gratuitement à la fin de 2008. L'UNESCO et l'IFLA lanceront un appel invitant les associations, institutions et particuliers à participer à ce concours.

L'UNESCO a également apporté un appui à la formation dans ce domaine, en finançant des ateliers en Asie, en Europe orientale, en Afrique subsaharienne et dans les Caraïbes. Le dernier de ces ateliers s'est tenu à Gaborone (Botswana) et a permis à une trentaine de bibliothécaires et d'éducateurs de différents pays d'apprendre à créer un programme de formation à la maîtrise de l'information utilisant les directives pertinentes de l'IFLA. Le manuel, le programme, les diapositives, les exercices et les matériels complémentaires de cet atelier figureront dans le répertoire susmentionné des ressources pour la formation à la maîtrise de l'information.

Pour conclure, on peut dire que l'UNESCO a apporté son appui à des projets qui facilitent la tâche des professionnels de la formation à la maîtrise de l'information désireux de démarrer ou améliorer une activité dans ce domaine. Les principaux produits financés sont : un répertoire international de ressources, un rapport international sur le dernier état des connaissances et, dans un proche avenir, un logo international et un kit de promotion et l'organisation d'un certain nombre d'ateliers régionaux utilisant les directives pertinentes de l'IFLA. Toutes ces ressources sont en accès libre pour toute personne qui pourrait avoir besoin d'adopter, d'adapter ou de créer un projet de formation à la maîtrise de l'information. ■

PROJETS DU PIPT

La liste des projets du PIPT est disponible pour consultation et recherche à l'adresse <http://www.UNESCO.org/webworld/en/database-ifap>. Cette base de données en ligne permet d'accéder à plus de 500 projets soumis au PIPT, certains financés et d'autres pas. Elle contient des renseignements de base sur ces projets, une information actualisée sur leur exécution, des statistiques et un certain nombre de récits montrant concrètement comment l'accès à l'information et au savoir peut changer la vie des gens.



Série d'ateliers régionaux de formation de formateurs en maîtrise de l'information

Projet mondial financé par le PIPT

Région de mise en œuvre	International
Financement	80 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Alliance internationale pour la formation à la maîtrise de l'information (IAIL) ■ Association internationale des bibliothécaires scolaires (IASL) ■ Réseau européen de bibliothèques scolaires et de formation à la maîtrise de l'information (ENSIL) ■ Forum national pour la formation à la maîtrise de l'information (NFIL) ■ Association des bibliothèques universitaires et de recherche de l'American Library Association (ACRL/ALA) ■ Université de Tallinn (Estonie) ■ Université de Hacettepe (Turquie) ■ Pontifical Universidad Catolica Peru (PUCP) (Pérou) ■ Institut chinois d'information scientifique et technique (ISTIC) (Chine) ■ Universiti Teknologi Mara (Malaisie) ■ Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) ■ University of the West Indies, Mona Campus (Jamaïque) ■ Charles Sturt University (Australie) ■ Bibliothèque nationale d'Andalousie et ministère de la culture d'Andalousie (Espagne) ■ Conseil/ministère de l'éducation nationale (Émirats Arabes Unis) ■ Bibliotheca Alexandrina, Égypte ■ Université de Gabarone (Afrique du Sud)

Objectifs

Former, dans chacune des grandes régions géographiques, un noyau de formateurs qualifiés en maîtrise de l'information qui eux-mêmes formeraient dans leurs régions respectives des formateurs et les groupes de bénéficiaires finals : femmes, jeunes et victimes du chômage et du sous-emploi.

L'UNESCO est fortement engagée dans la construction de sociétés du savoir exploitant la puissance des technologies de l'information et de la communication pour permettre aux populations d'avoir accès au savoir dont elles ont besoin pour améliorer leur vie quotidienne et s'épanouir. Dans ce contexte, la formation à la maîtrise de l'information revêt une importance cruciale. En effet, la maîtrise de l'information permet aux gens, dans tous les domaines, de chercher, d'évaluer, d'utiliser et de créer de l'information de manière efficace pour leur développement personnel, social, professionnel et éducatif.

En septembre 2007, le Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) a décidé de financer un projet mondial de passage à grande échelle dans le domaine de la formation à la maîtrise de l'information et s'est accordé sur une série d'ateliers de formation de formateurs dans ce domaine. Le projet prévoit l'organisation d'une série de sept à douze ateliers régionaux de formation de formateurs à la maîtrise de l'information, qui auront lieu en 2008-2009 dans des établissements d'enseignement supérieur couvrant toutes les régions du globe. Chaque atelier doit accueillir entre 25 et 50 « formateurs-stagiaires » qui seront formés par des « animateurs experts » avec les meilleurs moyens pédagogiques disponibles. À l'issue de la formation, les formateurs « diplômés » seront à même de proposer leurs services pour animer des stages de formation pour toutes les couches de la société dans les pays de leurs régions respectives. Ils expliqueront aux citoyens comment la maîtrise de l'information peut les aider à résoudre plus efficacement leurs problèmes person-

nels, familiaux et communautaires, qu'ils soient d'ordre social, économique ou politique.

Le financement de ce projet a pour principale motivation de soutenir et d'accélérer le mouvement mené ces dernières années par l'UNESCO et le PIPT, auquel se sont jointes d'autres organisations nationales et internationales comme la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), le National Forum on Information Literacy (NFIL) et la National Commission on Library and Information Science (NCLIS). Ce mouvement a pour mission de promouvoir plus largement le concept de formation à la maîtrise de l'information et de permettre au plus grand nombre de personnes de se former à la maîtrise de l'information, dans l'ensemble de la société et pas seulement dans les secteurs de l'éducation et des sciences de l'information. Dans la période 1995-2007, un nombre considérable de réunions d'experts ont été organisées aux niveaux international, régional, sous-régional et national, pour favoriser l'échange d'expériences, d'idées et de pratiques. En dépit de ces actions, les experts reconnaissent qu'on manque encore de formateurs qualifiés pour former tous les citoyens de tous les pays du monde à la maîtrise de l'information.

Dans la proposition du PIPT, les participants aux ateliers qui auront réussi seront chargés de former à la maîtrise de l'information les groupes cibles suivants : les femmes ; les enfants en âge préscolaire et les jeunes, y compris les jeunes non scolarisés ; les jeunes et adultes sans emploi ou sous-employés ; les migrants et les réfugiés, notamment de pays touchés par la guerre, des troubles politiques et sociaux, ou des catastrophes naturelles ; les personnes malades ou handicapées ; les personnes âgées ; les minorités ethniques et religieuses ; et d'autres groupes défavorisés.

Un nombre important d'établissements se sont proposés pour accueillir les ateliers et participer à la promotion et la publicité du projet. Ils sont chargés (1) d'identifier, recruter et sélectionner les formateurs-stagiaires ; (2) d'identifier les animateurs expert ; et (3) de s'occuper de l'organisation administrative et logistique. Un coordonnateur a été nommé dans chaque établissement pour centraliser la préparation, la mise en œuvre et la gestion des ateliers. À l'heure actuelle, les établissements en sont à la phase de préparation et de mise en œuvre. ■

Programme de recrutement et de formation d'apprentis bibliothécaires pour le développement durable des Bahamas

Maître d'œuvre Service des bibliothèques des Bahamas
à Nassau (Bahamas)

**Région de
mise en œuvre** Caraïbes

Financement 25 000 US\$

**Partenaires
du projet**

- Directeur du College of the Bahamas Library
- Chefs d'établissement scolaire
- Enseignants-bibliothécaires
- Administrateurs des bibliothèques publiques et communautaires des Bahamas

Objectifs Accroître l'effectif de spécialistes des bibliothèques et de l'information et des techniciens des bibliothèques aux Bahamas

Les Bahamas sont un archipel de 700 îles et récifs couvrant une superficie de 160 000 kilomètres carrés. Ils ont une histoire riche et intéressante qui débute avec l'arrivée des Amérindiens et va jusqu'à l'abolition de la traite transatlantique des esclaves il y a plus de 200 ans. Son économie est aujourd'hui jugée stable et sa viabilité assurée par la première activité du pays, le tourisme, suivi par la banque, la pêche et l'agriculture. Les habitants des Bahamas sont aussi divers que la faune et la flore maritime et sont connus pour leur amabilité et leur nature pacifique.

La croissance socioéconomique rapide et les évolutions technologiques de ce début de XXI^e siècle ont eu des répercussions importantes non seulement sur la manière dont l'information est organisée mais également sur les méthodes d'accès et de recherche de cette information, en particulier dans les bibliothèques publiques des Bahamas. Il est permis de dire que l'arrivée de l'ordinateur et de l'Internet dans les bibliothèques s'est traduite par une augmentation du nombre des usagers. Or, compte tenu de l'éternelle pénurie de bibliothécaires et de spécialistes de l'information, il n'est guère facile de pourvoir efficacement aux besoins et demandes d'information d'un public assez divers. Il fallait donc adopter une stratégie permettant de faire en sorte que la bibliothéconomie puisse survivre aux Bahamas. L'occasion s'est présentée en 2005, lorsque le Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO a lancé un appel à la proposition de projets de pays de toutes les régions du monde. Le « Programme de recrutement et de formation d'apprentis bibliothécaires pour le développement durable des Bahamas » a été présenté

dans ce cadre. Heureusement, l'UNESCO a approuvé et financé ce projet, première expérience pilote de formation de futurs bibliothécaires dans la région.

Le Service des bibliothèques des Bahamas (BLS), qui est l'organisme administratif responsable des bibliothèques publiques et communautaires dans le pays, a lancé une vigoureuse opération de recrutement de jeunes gens dans diverses écoles publiques et privées, non seulement à New Providence, où se trouve la majorité de la population des Bahamas, mais également dans toutes les îles du pays. À la fin de la première année, 50 élèves étaient inscrits à ce programme. L'objectif principal du projet est de donner à des élèves du primaire et du secondaire les qualifications nécessaires pour bien localiser, analyser et évaluer l'information et, parallèlement, de promouvoir et développer les bibliothèques des communautés locales.

Des opérations de recrutement ont été menées essentiellement par des bibliothécaires publics, des enseignants bibliothécaires et des formateurs rattachés au projet et soutenus par l'UNESCO, dans le cadre de programmes annuel d'apprentissage de la lecture en été, de partenariats de bibliothèques publiques avec des organismes privés et de foires et de collectes de livres.

Outre les collectes de livres et autres activités, on a pu constater que le bouche-à-oreille était l'un des moyens les plus efficaces de faire connaître ce programme aux autres élèves, qui eux-mêmes continuent de faire connaître celui-ci et son message. Au cours du lancement officiel de ce programme de formation de futurs bibliothécaires, à Nassau (Bahamas), en



Mme Dorcas Bowler, coordonnatrice du projet, Mme Leta Strachan, chargée des cours d'alphabétisation, et des élèves d'écoles primaires et secondaires lors de l'inauguration du programme de formation d'apprentis bibliothécaires, Bibliothèque de South Beach à Nassau (Bahamas), mars 2006 © UNESCO, Bureau de Kingston

mars 2006, Mme Ivy Campbell, enseignante bibliothécaire, a déclaré : « J'approuve ce programme à cent pour cent. C'est extraordinaire de voir des jeunes se lancer dans cette entreprise utile qui aura des effets durables sur leur vie ». « Quel plaisir de voir ces enfants assis bien sagement, tout disposés à aider les bibliothèques et les secteurs de l'information », a-t-elle ajouté.

M. Alton Grizzle, du Bureau de l'UNESCO à Kingston, a qualifié le programme d'œuvre « unique, le seul dans les Caraïbes qui recèle tant de possibilités ».

Quant à Unique Smith, apprentie bibliothécaire de 16 ans, elle décrit ainsi sa passionnante expérience dans le programme : « J'entends souvent les élèves dire quand je serai grand, je veux être instituteur, je veux être médecin, avocat, comptable, policier, mais je les entends rarement dire je veux être bibliothécaire. Pourquoi donc ? Parce que nous avons l'habitude de toujours penser que la bibliothèque, c'est pour les vieilles personnes ennuyeuses, et que certains d'entre nous ne sont même pas conscients des possibilités que nous offre la bibliothèque. Utilisons davantage les bibliothèques de nos écoles et encourageons nos amis à faire la même chose. Il faut qu'ils sachent que la bibliothèque n'est pas seulement un endroit pour les

livres, il y a aussi de nombreux ordinateurs, quelques jeux vidéo et des jouets... »

Cette élève a aussi expliqué que les apprentis bibliothécaires espèrent maîtriser mieux l'informatique, participer aux concours de rédaction sur le thème « Pourquoi avons-nous besoin de bibliothèques communautaires » et servir la communauté dans les bibliothèques publi-

avantages et j'attends avec impatience la prochaine réunion du club de la bibliothèque », c'est en ces termes que l'apprentie bibliothécaire Dawn McKenzie a exprimé sa gratitude.

La réunion mensuelle du club de la bibliothèque comprend des activités ludiques qui renforcent la maîtrise de l'information, la pratique bibliothéconomique de base, les connaissances en informatique et la maîtrise de la recherche sur Internet. Les contes, les chansons sur la bibliothèque et les critiques de livres font également partie des activités destinées à éveiller l'intérêt pour les bibliothèques et le plaisir de la littérature tant locale qu'étrangère.

Le programme de formation d'apprentis bibliothécaires doit en principe continuer d'évoluer pour susciter davantage de dialogue avec les pays voisins dans la région et à l'échelle mondiale. On envisage en outre la création de réseaux de communication, de programmes de radio et de programmes d'échanges afin que les apprentis bibliothécaires puissent faire l'expérience d'autres cultures et partager des expériences d'apprentissage enrichissantes partout dans le monde. ■

Formation d'apprentis
bibliothécaires dans le
laboratoire de la bibliothèque
de Wulff Road à Nassau
(Bahamas)



ques, où il ferait équipe avec des bibliothécaires et des techniciens de bibliothèque. Unique a ajouté qu'elle était très reconnaissante à l'UNESCO et au PIPT de lui avoir donné la possibilité de participer à un programme aussi dynamique et qu'elle espérait être prise en considération pour une bourse accordée aux apprentis bibliothécaires méritants pour poursuivre des études en sciences de l'information.

« Le programme d'apprentis bibliothécaires me procure un vrai plaisir et de grands

Promotion d'un leadership différent et transformateur pour de jeunes dirigeants en Ouganda

Le Forum des femmes dans la démocratie (FOWODE) est une organisation non gouvernementale de femmes en Ouganda dont le siège central se trouve à Kampala. Depuis quatre ans, elle exécute un projet à l'intention de jeunes dirigeant(e)s, financé par le Programme Information pour tous de l'UNESCO. Chaque année, FOWODE prend en charge une trentaine de jeunes gens venus des différentes régions du pays pour travailler et réfléchir ensemble sur les problèmes de leadership en Ouganda. Ils examinent les questions d'égalité entre les sexes, de gouvernance et de TIC et étudient des manières différentes d'exercer le leadership dans le pays. À ce jour, FOWODE a ainsi accompagné 120 jeunes dirigeant(e)s. Ce projet contribue à façonner et à enrichir les perspectives, les aspirations et les valeurs de jeunes qui vont assumer des fonctions dirigeantes à différents niveaux en Ouganda.

Dans le cadre de ce programme des jeunes dirigeant(e)s, la pratique de l'ordinateur, des recherches en ligne, de l'utilisation pratique des technologies de l'information et de la communication et des bibliothèques sont enseignées pour permettre l'accès à l'information, qui est un puissant outil pour les dirigeants. La découverte des TIC ouvre de nouvelles perspectives pour l'étude et l'analyse des questions relatives au leadership transformateur et permet le partage de l'information, confortant ainsi l'ambition de ces jeunes dirigeant(e)s d'exercer un leadership qui renforce les valeurs favorables aux pauvres et à l'égalité entre les sexes. Pour Rashida, l'une des stagiaires, travailler sur un ordinateur représentait une nouvelle aventure dans sa vie. « Je n'avais jamais touché un ordinateur de ma vie. J'entendais toujours dire que les ordina-

Maître d'œuvre	Forum des femmes dans la démocratie (FOWODE)
Région de mise en œuvre	Ouganda, Afrique
Financement	24 805 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fondation Ford ■ Institut humaniste pour la coopération avec les pays en développement (HIVOS) ■ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ■ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
Objectifs	Créer un espace démocratique propre à transformer les jeunes femmes en agents du changement et en dirigeantes animées par la vision d'un monde différent où l'égalité entre les sexes et la justice seraient le lot de tous

Jeunes dirigeant(e)s du
FOWODE qui suivent un
stage de leadership



teurs travaillaient comme des robots et qu'ils traitaient les examens et les salaires des travailleurs. Lorsque je suis arrivée au stage du FOWODE, on nous a initié à l'informatique et ce fut une expérience passionnante. J'ai pu rechercher de l'information et communiquer aisément avec mes amis. Je suis redevable de tout cela au FOWODE. »

Cette formation incite les jeunes dirigeants à explorer et découvrir leur capacité d'exercer n'importe quelle fonction dirigeante à quelque niveau que ce soit, en les orientant vers un leadership favorable à l'égalité entre les sexes, à la justice sociale et à la transformation de la société.

Pour Joan Girama, la formation reçue au FOWODE a constitué un tremplin pour son entrée dans la vie politique. Elle est représentante de la jeunesse et vice-présidente du conseil municipal de Paidha, dans le district de Nebbi (nord de l'Ouganda). Elle attribue son ambition de faire de la politique au FOWODE. « Quand j'ai achevé mes examens de fin de six années d'études secondaires, mon père m'a dit que je ne pouvais plus poursuivre

mes études parce qu'il avait lui-même trop de problèmes. Dieu merci, le stage du FOWODE m'a sortie de ce mauvais pas en m'acceptant dans son programme de six semaines de mentorat pour jeunes dirigeant(e)s. Ce fut un tournant dans ma vie. Après le stage, j'ai rassemblé un certain nombre de jeunes avec qui j'ai partagé ce que j'avais appris ; je suis alors devenue populaire auprès des jeunes. Lorsque je me suis présentée à l'élection du conseil municipal, ils m'ont tous soutenue et j'ai gagné. Au conseil municipal, j'ai été élue vice-présidente. Tous mes remerciements vont au FOWODE, qui m'a inculqué le sens du leadership. Je vais m'employer à promouvoir les valeurs du leadership transformateur au sein du conseil, et lutter pour l'égalité des sexes et la justice sociale. »

Denis, étudiant à l'université, fait la remarque suivante : « Après cette formation, je n'étais plus le même. En 2007, doté de toutes les qualifications acquises au cours du stage, je me suis présenté à l'élection des représentants des étudiants suivant les cours du soir au Conseil de l'association des étudiants, et j'ai été élu



Les jeunes dirigeantes prennent la peine de partager quelques moments avec les personnes défavorisées dans la communauté

sans opposition à cause des talents de chef dont j'ai fait montre dans l'organe étudiant. J'ai été ensuite nommé « ministre » de l'information et de la communication au même conseil et président de l'assemblée du Lyon's Club de l'université de Gulu. Je suis fier d'avoir fait partie de ce programme de mentorat qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui ».

Ce programme de mentorat a également conféré à de jeunes femmes et de jeunes filles les moyens de prendre en charge leurs propres affaires tout en favorisant la justice sociale, l'égalité entre les sexes et les valeurs favorables aux pauvres dans les communautés et les institutions où elles se trouvent. Immaculate dit à ce propos : « Le stage m'a ouvert une nouvelle perspective pour l'analyse des problèmes. Je suis désormais capable de contester d'autres opinions sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes, à la justice sociale, à la politique et au développement. Je suis animée de la volonté de travailler dur pour que mon action en tant que jeune dirigeante change vraiment la vie des gens ».

Pour faire découvrir aux jeunes dirigeant(e)s les problèmes de leadership dans la région, une excursion éducative a été organisée pour leur donner la possibilité d'acquérir et de partager des connaissances et des expériences avec d'autres jeunes. Les questions examinées tournaient autour de la pauvreté, des injustices sociales et des technologies de l'information et de la communication. L'accent a été mis sur l'importance de la créativité pour la lutte contre la pauvreté au cours de cette excursion.

« Depuis le voyage à Nairobi, j'ai transformé ma carrière d'artiste et de designer en profession parallèle. Mes œuvres d'art sont commercialisables et tout ceci est fait grâce à l'infographie », raconte Helena, jeune stagiaire.

Il y a grand besoin de leadership transformateur en Ouganda. FOWODE espère que le PIPT continuera de soutenir son travail de mentorat de jeunes dirigeant(e)s afin de renforcer toujours plus l'effectif de jeunes dont la conscience s'est éveillée et qui assurent la promotion d'un leadership différent et transformateur en Ouganda. ■

Ressources

« Introduction à la maîtrise de l'information »

Dans cette publication, l'auteur, Forest Woody Horton Jr., explique dans un langage simple et exempt de jargon technique ce que l'on entend par « maîtrise de l'information ». Cette publication s'adresse à un public très divers, depuis les responsables des ministères et les administrateurs d'organisation de la société civile à tous les niveaux (national, provincial et local) jusqu'aux responsables de la gestion des ressources humaines et autres services du personnel des entreprises tant privées qu'à but non lucratif. Les sociétés professionnelles, les associations d'entreprises, les médias, les entreprises commerciales, et les organisations intergouvernementales (OIG) internationales et régionales représentent également un public important pour cette publication.

S'il ne doit vous rester en mémoire qu'un seul paragraphe de cette publication, il faut espérer que ce sera celui qui dit en substance : « Tout au long de la vie, plus on apprend, et donc plus on sait, mais surtout plus on maîtrise et adopte vite des pratiques, habitudes et attitudes efficaces – pour trouver comment, où, auprès de qui et quand il faut rechercher et trouver l'information dont on a besoin mais qu'on n'a pas encore acquise – plus on peut dire que l'on a appris à maîtriser l'information. La compétence dans l'application et l'utilisation de ces pratiques, habitudes et attitudes permet de réagir de manière plus judicieuse et rapide aux difficultés que l'on peut rencontrer en matière de santé et de protection personnelle et familiale, d'éducation, d'emploi, de citoyenneté, etc. »

« Vers les indicateurs de la maîtrise de l'information »

Cette publication fournit un cadre conceptuel de base pour mesurer la maîtrise de l'information et elle est conçue pour servir d'ouvrage de référence pour faciliter l'élaboration des indicateurs dans ce domaine.

En promouvant le concept des sociétés du savoir, en particulier l'accès universel à l'information et au savoir, l'UNESCO doit maintenant être capable de conseiller les Etats membres au sujet de la façon dont ils pourraient mesurer leurs propres progrès vers les sociétés du savoir. En conformité avec le plan d'action du Sommet mondiale sur la société de l'information, les comparaisons au niveau international sont également utiles pour comprendre ce qui est possible et quels politiques et investissements pourraient être nécessaires pour devenir une société du savoir. Une première recherche a révélé de nombreuses mesures existantes sur l'infrastructure liée à l'information mais aucune mesure concernant la maîtrise de l'information.

L'UNESCO est également un acteur mondial significatif en termes de « mesure » avec son propre Institut de statistique (ISU) qui a été établi en 1999 pour répondre aux besoins croissants des Etats membres et de la communauté internationale en matière de statistiques politiquement pertinentes, récentes et fiables, dans les domaines de l'éducation, la science, la culture et la communication.

C'est pourquoi l'UNESCO par le biais du PIPT a décidé de s'engager dans le développement d'un cadre international pour mesurer la maîtrise de l'information grâce auquel les réalisations aux niveaux international et national peuvent être démontrées et les futures actions recentrées.

Préservation de l'information





Dietrich Schüller

Directeur de
Phonogrammarchiv,
Académie des sciences
de l'Autriche

Vice-Président du Conseil
intergouvernemental
du PIPT

Longévité et coût : le paradigme de la préservation numérique

Au cours des quinze dernières années, les TIC ont notablement modifié pratiquement tous les aspects de la vie quotidienne, y compris l'éducation, la science et la culture, c'est-à-dire les domaines de compétence de l'UNESCO au sein de la famille des Nations Unies. L'un des aspects les plus importants de cette évolution a trait à l'accès numérique à l'information, qui a atteint – au moins en tant que potentialité – des dimensions démocratiques inconnues jusqu'ici dans l'histoire de l'humanité.

Dans les années 1990, l'accent était mis sur le développement de l'Internet et des outils d'accès à l'information électronique, la préservation de l'information numérique ne suscitant qu'un intérêt mineur. Les hommes politiques, les décideurs et le grand public n'ont pas encore été suffisamment sensibilisés à l'idée que l'information numérique exige aussi un changement de paradigme dans la préservation de l'information.

Depuis l'invention de l'écriture, la solidité relative des documents analogiques nous a fait négliger la question de la survie de l'information :

- les tablettes d'argile de la Mésopotamie, les papyrus de l'Égypte ancienne et les parchemins du Moyen Âge ont survécu pendant des **millénaires** ;
- les manuscrits et les livres sur papier sans acide ont survécu pendant des **siècles** ;
- même les documents audiovisuels, plus vulnérables que les textes, résistent généralement pendant des **décennies**. Or, la longévité de l'information numérique ne saurait atteindre de tels records. En règle générale, son espérance de vie ne peut se mesurer qu'en **années**, pas tellement à

cause de l'instabilité physique ou chimique de ses supports mais par l'obsolescence rapide des matériels et des logiciels qui permettent de lire ces documents.

La préservation à long terme de l'information numérique nécessite un investissement logistique et financier continu. Les documents électroniques ne sauraient être stockés sur des rayonnages comme les livres ; ils doivent être activement maintenus en vie par migration d'une plate-forme de préservation à la suivante. Cette mutation sur le plan de la logistique rend la préservation de l'information numérique plus coûteuse que les dépôts classiques auxquels nous sommes habitués, tels que les bibliothèques et les archives.

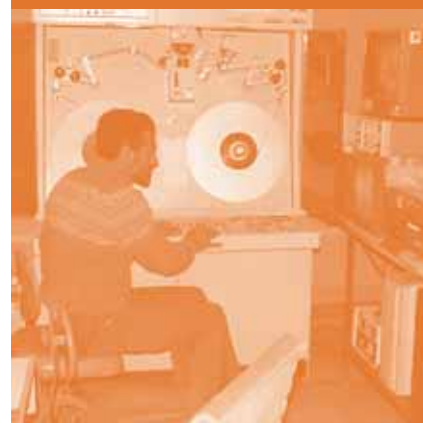
Aujourd'hui, le coût de la préservation est de **5 dollars/gigaoctet/an**. Il incombe à l'UNESCO de coopérer avec les spécialistes, les ONG et le secteur privé pour faire baisser ce coût. À mi-parcours, l'objectif à envisager devrait être de **1 dollar/gigaoctet/an**.

Le volume de l'information numérique d'origine ou numérisée croît de manière exponentielle, ce qui impose aux gouvernements et autres décideurs de se montrer à la hauteur des défis de la préservation numérique à long terme. Ce n'est qu'en comprenant parfaitement ce paradigme de la préservation numérique et en prévoyant tout le soutien nécessaire dans ce domaine que l'on parviendra à faire en sorte que la transmission de l'information et du savoir d'une génération à l'autre – dans des conditions de progrès culturel et intellectuel – se poursuivra sans accroc à l'ère du numérique.

Le PIPT a donc fait de la préservation de l'information l'un de ses trois domaines d'intervention prioritaires. ■

Projets du PIPT

La liste des projets du PIPT est disponible pour consultation et recherche à l'adresse <http://www.UNESCO.org/webworld/en/database-ifap>. Cette base de données en ligne permet d'accéder à plus de 500 projets soumis au PIPT, certains financés et d'autres pas. Elle contient des renseignements de base sur ces projets, une information actualisée sur leur exécution, des statistiques et un certain nombre de récits montrant concrètement comment l'accès à l'information et au savoir peut changer la vie des gens.



Création d'un système à code source libre pour l'entreposage et la préservation d'archives

Projet mondial financé par le PIPT

Région de mise en œuvre	International
Financement	80 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none">■ Sous-Comité de la technologie de Mémoire du monde■ Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA)
Objectifs	Mettre en place un système à code source libre pour l'entreposage et la préservation d'archives faisant appel à des outils et technologies abordables et à un personnel formé à la préservation.

Le logiciel qui sert à gérer le processus de préservation numérique est l'un des éléments importants pour réussir le stockage de quantités toujours plus grandes de données numériques. Contrairement aux éléments matériels et aux supports de stockage, les logiciels du commerce se maintiennent à des niveaux de prix élevés. Jusqu'ici, les développeurs de logiciels n'ont pas suffisamment réagi aux demandes du marché – un marché qui, depuis les années 1990, a largement débordé sa clientèle exclusive antérieure pour toucher un large éventail d'institutions du patrimoine culturel, jusques et y compris des personnes privées. Faute de solution commerciale abordable, bon nombre d'outils logiciels nécessaires sont mis au point dans le cadre de projets coopératifs de conception de logiciels à code source libre, encore que ces projets demeurent dans une certaine mesure fragmentaires. Le PIPT a donc demandé au Sous-Comité de la technologie de Mémoire du monde de faire procéder à une étude des logiciels à code source libre pour l'entreposage et la préservation des archives, afin d'examiner les lacunes actuelles et de faire des recommandations en vue de la conception et l'intégration d'un système de préservation numérique à code source libre.

Il en est résulté un document en ligne intitulée *Recommendations on the Implementation of an Open Source Digital Archival and Preservation System and on Related Software Development* (recommandations relatives à la mise en place d'un système à code source libre d'archivage et de préservation numérique et sur le travail de développement logiciel connexe). L'une des conclusions fondamentales du rapport est qu'il faut se doter d'un système simple et durable qui s'ac-

compagne de stratégies permettant de gérer toutes les fonctions connues de la préservation numérique. Les auteurs constatent aussi la quasi-impossibilité d'y parvenir pour les objets numériques simples et distincts. Ils recommandent à l'UNESCO d'aider à l'assemblage et au développement d'un système d'archivage à code source libre rassemblant et prolongeant des programmes à code source libre existants. L'objectif principal du PIPT et du Sous-Comité de la technologie consiste donc à amener divers groupes qui s'occupent de logiciels libres à s'associer à la création d'un système d'entreposage et de préservation d'archives utilisant des outils et des technologies abordables et un personnel formé aux tâches de préservation.

Cette solution permettrait de mieux articuler le développement du projet. Il s'agit en l'occurrence de tester les résultats du projet dans deux régions différentes, le but étant de démontrer l'efficacité du système dans des zones où le financement est moindre et les possibilités techniques plus réduites. Heureusement, diverses parties qui interviennent déjà activement dans ce domaine ont exprimé de l'intérêt pour le projet, notamment le Canada, la Belgique et l'Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA). La stratégie consiste à obtenir un financement pour l'élaboration d'un kit expéri-

mental qui conduirait à l'élaboration d'un système automatisé et facilement transférable d'une plate-forme à une autre qui soit en même temps peu coûteux et efficace. Le cycle serait quinquennal, dans la mesure où les bandes magnétiques et les systèmes informatiques durent cinq ans environ et doivent être ensuite remplacés ou transférés sur une autre plate-forme. Les prix du logiciel demeurent néanmoins élevés, d'où la nécessité d'une baisse des prix pour que le logiciel soit abordable pour les archives modestes et moins bien financées.

Les résultats des projets pilotes seront évalués en fonction de quatre éléments – développement du logiciel, mise à jour/nouvelles versions du logiciel, formation et matériel – qui doivent être conçus de manière à permettre une approche globale de la préservation numérique et à couvrir tous les aspects de l'entreposage numérique. Cela étant, le budget nécessaire pour exécuter ce projet est assez élevé, puisqu'il s'établit à 225 000 dollars des États-Unis. Il faut par conséquent associer le secteur privé ainsi que d'autres parties prenantes qui collaboreraient avec l'UNESCO et le Sous-Comité de la technologie à l'élaboration de ces outils. La recherche de nouvelles sources de financement se poursuit. ■

Projet de bibliothèque numérique du Sahel - Des documents sans public sont des documents sans valeur

Maître d'œuvre	Kent State University
Région de mise en œuvre	Afrique de l'Ouest
Financement	35 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none">■ Association ouest-africaine pour la recherche (WARA)■ Australian Development Scholarship Centre Library■ Vietnam Development Information Center
Objectifs	Promouvoir et soutenir la collaboration en matière de recherche sur la numérisation, la préservation et la production du savoir par la mise en place d'une communauté de savoir regroupant des chercheurs et institutions des États-Unis et de l'Afrique de l'Ouest.

L'**objectif principal** du Projet de bibliothèque numérique du Sahel, financé par le Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO, consiste à promouvoir la diffusion du savoir parmi un large éventail de parties prenantes, notamment celles qui se trouvent en Afrique de l'Ouest ainsi que des communautés en Amérique du Nord et en Europe. À cette fin, la Kent State University a collaboré avec l'Association ouest-africaine pour la recherche (WARA) pour organiser deux ateliers sur les thèmes de la numérisation et de la production et la gestion du savoir, et produire deux DVD et une série d'outils de communication sur le Web.

À l'issue d'une réunion organisée à Kent State University en avril 2007, qui était consacrée aux questions de fond relatives au contenu des projets en cours et futurs en matière de numérisation, les participants ont décidé que la formule des communautés d'apprentissage serait une stratégie essentielle pour renforcer le partage de l'information et de la communication entre les chercheurs et les institutions de recherche aux États-Unis et en Afrique de l'Ouest. En complément, une formation à la numérisation par le scanage des documents, à l'utilisation des Wikis et à l'utilisation des blogs pour les échanges entre chercheurs a été planifiée pour l'atelier de juillet.

L'atelier de juillet a été organisé au Centre de recherche ouest-africain (WARC) les 16 et 17 du mois. Les principaux thèmes de cet atelier, qui a réuni des participants représentant plusieurs grandes institutions culturelles de l'Afrique de l'Ouest, avaient trait à l'importance de la collaboration multidisciplinaire pour la conception et l'utilisation

de cyber-outils pour favoriser un surcroît d'études sur l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'au rôle des nouvelles technologies dans la gestion de l'information numérique et la production intellectuelle. S'il est une vérité qui ressortait des travaux de cet atelier, c'est celle du titre même du présent article, à savoir que des documents sans public sont des documents sans valeur.

Au cours de la réunion de juillet, on a évoqué à plusieurs reprises la richesse des matériels qui, dans le Sahel, ont grandement besoin de préservation, et on a discuté de tout l'éventail des ressources qui devraient être utilisées pour les préserver, les reproduire et les diffuser, ainsi que pour les utiliser au niveau local. À titre d'exemple, à Tombouctou, des chercheurs et des ONG collaborent actuellement sur l'utilisation d'un matériel de pointe tout en faisant appel aussi pour ce travail de duplication à des scribes locaux formés à cet effet, ce qui contribue aussi à renforcer les ressources locales. Les participants venus du Ghana ont insisté sur la nécessité pour l'enseignement public de faire un travail de sensibilisation aux matériels disponibles qui peuvent être exploités par les chercheurs. Au Burkina Faso, on se préoccupe de la numérisation de vieilles émissions de télévision. Les chercheurs du Niger voudraient développer la collaboration dans la sous-région pour étudier les ressources documentaires de lieux tels que Sokoto, au Nigéria, et Pir, au Sénégal, anciens lieux de savoir qui ont entretenu une correspondance par l'échange de documents.

Au cours des 10 dernières années, on a assisté à une véritable explosion du savoir à travers tout le Sahel, avec la réappari-

tion de dizaines de milliers de manuscrits, certains remontant au XI^e siècle, dans le secteur de Tombouctou. Certains participants ont établi un lien entre cette réapparition de textes historiques et les mouvements de démocratisation aux niveaux local et national, qui ont libéralisé les relations universitaires avec les organisations non gouvernementales et incité les chercheurs traditionnels à partager leurs ressources. Ces manuscrits traitent de tous les aspects du savoir érudit, y compris l'histoire, le droit, la diplomatie, l'astronomie, les mathématiques et la philosophie. On estime à 70 % environ la part de cette documentation qui n'est pas à caractère religieux.

Un grand sujet de discussion avait trait aux conditions historiques qui ont conduit à l'utilisation de la langue arabe pour les chroniques et la production intellectuelle, ainsi qu'à l'utilisation des caractères arabes pour écrire les langues africaines – dites ajami. Il y a certes une concentration de ces manuscrits à Tombouctou – centre intellectuel de la région – mais d'autres centres, dans le nord du Nigéria, au Sénégal et dans le nord du Ghana, connaissent le même phénomène. Des manuscrits cachés depuis le début du siècle dernier réapparaissent aujourd'hui. Dans de nombreux cas, ces manuscrits ont grand besoin de préservation, aussi bien des manuscrits eux-mêmes que de leur contenu. Parallèlement, au cours des 40 dernières années, la radio et la télévision se sont développées dans l'ensemble de la région. De précieuses archives de documents vidéo et audio, notamment des programmes d'information et des documentaires, des représentations théâtrales et des programmes éducatifs, sont victimes de conditions climatiques défavorables et

du manque de moyens d'entreposage. Ces ressources également ont besoin d'être préservées afin que les populations puissent accéder à leur contenu aussi bien dans la région du Sahel qu'ailleurs.

D'autres sujets ont été traités : la notion de communautés d'apprentissage, les méthodes de reproduction et de préservation des manuscrits rares, la description des documents et d'autres formes d'expression culturelle (les histoires orales par exemple) et leur classification et le catalogage, l'exploitation et la valeur ajoutée des banques de données numériques et des réseaux d'échanges d'informations, la collaboration entre chercheurs et entre institutions et l'utilisation optimale du partage de l'information sur le Web pour promouvoir la production du savoir dans des domaines nouveaux et en croissance rapide tels que l'étude de l'ajami (transcription en alphabet arabe des langues africaines), les ressources des collections pré-coloniales et la comparaison de diverses études sur le développement et les interactions étatiques du XVIII^e au XIX^e siècle en Afrique occidentale.

Constatations, résultats et décisions

■ Il existe dans la région une variété considérable et largement inexploitée de sources historiques écrites ; certes, ces sources sont connues des chercheurs africains spécialisés dans la production intellectuelle mais elles demeurent dans une large mesure inconnues en Occident et dans les milieux universitaires du Nord en général.

■ Ces documents sont dans une large mesure à caractère non religieux et portent sur les mathématiques, la physique, le droit, les sciences naturelles, l'astronomie,

la science, la médecine, la poésie, la diplomatie, l'histoire, la condition de la femme, la vie sociale, etc. Certains documents traitent également de questions religieuses, philosophiques et ésotériques. Nous prenons de plus en plus conscience de l'existence d'une circulation massive de documents entre les centres de pouvoir et les centres de savoir.

■ La gestion de documents et d'informations provenant de sources diverses est une affaire très complexe. Nous sommes appelés à rassembler de l'information mais également à remettre en question et à définir la nature de l'information et son utilisation pour le progrès de l'Afrique de l'Ouest, s'agissant en particulier de la communauté internationale des chercheurs.

■ La diffusion de l'information rend durables l'accès à cette information et son utilisation, et le placement sur le Web protège le contenu du fait même de l'acte de son enregistrement.

■ La gestion du risque représente une part importante de la responsabilité locale en matière de préservation et d'utilisation des documents. Il importe de recourir à de multiples stratégies pour protéger le contenu tant matériel qu'intellectuel – « Ne pas perdre de vue les méthodes locales mais être au fait de l'évolution rapide des technologies et de leur obsolescence tout aussi rapide ».

■ En matière de numérisation, il est important d'utiliser des logiciels à code source libre et non des logiciels à code source fermé qui se prêtent moins à un contrôle local.

■ On constate un besoin critique de formation à toute une série de techniques de préservation, qui vont de solutions technologiques telles que la numérisation, le

scannage et la photocopie jusqu'à la copie à la main par des scribes. Il importe de mettre en place des outils technologiques qui favorisent la production intellectuelle dans la région et créent davantage de possibilités d'échanges continus entre chercheurs.

Le groupe qui a participé à cet atelier a mis en place un Wiki pour poursuivre la

communication sur les questions relatives à la préservation et à la diffusion du contenu de ces sources qui renaissent, et qui constituent des ressources intellectuelles inestimables pour la région, le continent et le monde entier. Des vidéos des réunions d'avril et de juillet ont été enregistrées sur DVD et sont disponibles sur demande. ■

Projet MEDCULT - Accéder au patrimoine culturel par-delà les barrières linguistiques et culturelles

Maître d'œuvre	Ministère italien du patrimoine et activités culturels
Région de mise en œuvre	Pays méditerranéens
Financement	35 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none">■ Fondation Maison des sciences de l'homme■ Centre de documentation du patrimoine culturel et naturel de la Bibliotheca Alexandrina■ Centre multimédia d'inventaire et de documentation du patrimoine de Rabat■ Département des antiquités du Ministère de la culture et des antiquités à Amman
Objectifs	Améliorer la qualité des sites Web éducatifs et culturels des pays méditerranéens.

Les pays du pourtour de la Méditerranée ont investi ces dernières années beaucoup d'énergie dans l'amélioration de la coopération entre eux.

La Déclaration de Barcelone, adoptée en 1995, définit trois grands axes d'action : créer une zone de paix et de sécurité, favoriser les échanges et les partenariats financiers et toucher les peuples de la région « par le biais d'un partenariat social, culturel et humain visant à encourager la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles ». Ce dernier point est des plus importants et il incombe à tous ceux qui s'occupent de l'administration, de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel d'en tenir toujours compte. La proximité et l'histoire ont tissé de nombreux liens et forgé bien des similarités entre les pays méditerranéens, qui ont souvent en commun des racines culturelles latines ou arabes. En ce sens, le projet MEDCULT (<http://www.medcult.org/>) est un modèle de coopération entre pays de cultures différentes qui a donné un résultat tout à fait nouveau, à savoir que l'approche et les études partagées au niveau européen dans le cadre du projet MINERVE de numérisation du patrimoine culturel ont été améliorées et adaptées aux besoins de trois pays arabophones : Égypte, Jordanie et Maroc.

Ce projet a été lancé à l'initiative du Ministère italien du patrimoine et des activités culturels, qui, depuis 2002, coordonne le réseau MINERVE (<http://www.minervaeurope.org/>), dans le cadre duquel les ministères européens de la culture harmonisent leurs politiques de numérisation du patrimoine, et participent au projet STRABON (<http://www.strabon.org/> por-

tal/) de coopération euroméditerranéenne sur le patrimoine culturel et le tourisme coordonné par la Maison des sciences de l'homme de Paris.

Le réseau MINERVE coopère depuis 2003 avec le Comité russe pour le PIPT, et le projet MEDCULT a bénéficié d'un financement par le PIPT en 2005.

Les objectifs généraux de MEDCULT prennent en compte les finalités du PIPT, à savoir ouvrir la société de l'information à tous les citoyens, assurer la circulation des idées et l'échange des bonnes pratiques entre différents pays et garantir l'accès à l'information.

MINERVE a défini nombre d'outils théoriques et pratiques propres à améliorer l'accès en ligne au patrimoine culturel, afin de mieux sensibiliser les gens tant à leur propre histoire culturelle qu'à son contexte général, ainsi que les modalités de travail fondées sur la collaboration entre experts de différents pays pour constituer un réseau de savoir. Quant à

STRABON, il propose un système d'information multilingue et multimédia qui aide à valoriser et améliorer le patrimoine culturel de la région euro-méditerranéenne dans toute sa diversité.

Partant du principe que l'union fait la force, MEDCULT s'emploie à prouver que la culture et les nouvelles technologies sont de puissants outils de rapprochement entre les peuples de différentes zones géographiques.

Trois ateliers, sur le thème « Culture pour le Web, Web pour la culture » et visant à améliorer la qualité des sites Web culturels par la diffusion des directives et outils de MINERVE, ont été organisés par le Centre de documentation du patrimoine culturel et naturel de la Bibliotheca Alexandrina à Giza (Égypte) (<http://www.culnat.org>), le Centre multimédia d'inventaire et de documentation du patrimoine de Rabat (Maroc) (http://www.minculture.gov.ma/fr/Centre_inventaire.htm) et le Département des antiqui-



Atelier à Rabat (Maroc),
5-6 juin 2006

tés du ministère de la culture et des antiquités à Amman (Jordanie) (<http://www.tourism.jo/inside/MotaEc.asp>).

De nombreux participants représentant tous les secteurs de la culture (archives, bibliothèques, musées) ont participé à ces ateliers et ont fait montre d'un grand intérêt, tout comme des représentants de l'UNESCO et du consortium international W3C. Pour certains des participants, c'était la première fois qu'ils avaient l'occasion de se rencontrer et de mettre en commun leurs expériences. Ces ateliers ont également attiré des participants plus jeunes, qui étaient certainement bien au fait des nouvelles technologies mais manquaient encore d'expériences.

Le réseau d'experts qui a été constitué a lancé le débat sur le projet de directives de MINERVE non seulement au niveau national mais entre différents pays. Le principal résultat obtenu était la traduction en arabe du manuel « Quality Principles for cultural Web sites: a handbook » (<http://www.medcult.org/publications.html>), fruit d'un travail effectué en commun par des personnes venant d'Égypte, de Jordanie et du Maroc et résolues à surmonter les différences linguistiques et intérêts nationaux étroits.

Tel était l'objectif de MEDCULT, constituer un réseau de coopération reliant des personnes travaillant sur la numérisation du patrimoine culturel dans certains pays de la Méditerranée. ■

Access to Memory (AtoM) - Logiciel gratuit pour la gestion intégrée des archives

Le projet *Archives and Human Rights Violations: International Guide to Sources* (archives et violations des droits de l'homme : un guide international des sources), adopté par le Bureau du PIPT en 2005, est exemplaire en ce sens qu'il a servi de catalyseur pour un autre projet plus ambitieux.

L'une des conditions exigées par le PIPT était que le nouveau logiciel créé pour ledit guide soit disponible sous licence à code source libre. La fonctionnalité requise pour ce projet est également quasi identique à celle retenue par le Conseil international des archives (ICA) pour le projet de Système intégré à code source libre de gestion des archives (OSARIS) qui avait bénéficié d'un financement par l'UNESCO en 2007 pour définir un ensemble générique de fonctions requises pour un système de description des archives. Le projet de Guide a opportunément donné l'occasion de mettre en pratique les conclusions du projet OSARIS. Le nouveau projet, baptisé Access to Memory (AtoM), a pour objet d'élaborer un système complet de gestion des documents, couvrant les archives tant traditionnelles que numériques, et de répondre aux besoins communs du Guide et d'OSARIS. Il sera accessible par l'Internet, multilingue, conforme aux normes internationales d'archivistique et disponible gratuitement dans le cadre d'une licence de logiciel à code source libre.

L'objectif premier de AtoM est de fournir un système fonctionnant entièrement sur le Web pour la description des archives et l'accès des utilisateurs à celles-ci. La première version du logiciel a été consacrée à la description des archives relatives aux violations des droits de l'homme, confor-

Maître d'œuvre	International Council on Archives
Région de mise en œuvre	International
Financement	45 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ École d'archivistique des Pays-Bas ■ Artefactual Systems Inc ■ Archives de la Banque mondiale ■ Direction des Archives (France) ■ Initiative de numérisation libre d'Alouette Canada
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer un système complet de préservation et de gestion des documents ■ Assurer la sauvegarde de l'information détenue par les organismes publics et les ONG et faciliter l'accès à cette information.

Archives. Fotografías.
Mobilisation des Mères de
la Plaza de Mayo, Argentine.



mément au projet de Guide. L'objectif du projet est à présent d'élargir le système pour y inclure toutes les phases du processus d'archivage des documents aussi bien sur papier que numériques. Dans l'intervalle, les groupes de travail anglophone, hispanophone et néerlandophone ont entrepris de tester le prototype entre novembre 2007 et février 2008 en y entrant des données réelles. Des données relatives aux organisations de défense des droits de l'homme du Chili et d'Argentine enregistrées dans Mémoire du monde y figureront également.

La version 1.0 sera présentée au Congrès international des archives, à Kuala Lumpur (Malaisie) en juillet 2008 et des ateliers de formation seront organisés à l'intention des utilisateurs. Ce système sera particulièrement avantageux pour les services d'archives de pays en développement qui n'ont pas les ressources financières et techniques nécessaires pour automatiser la description des archives. Le logiciel leur permettra de mettre leurs outils de recherche et leurs fonds d'archives en ligne pour un coût modéré. Il améliorera également le traitement des documents dans les organisations non gouvernementales qui manquent également de moyens.

Ce projet est dirigé par le Conseil international des archives, en partenariat avec l'École d'archivistique des Pays-Bas et la Société canadienne Artefactual Systems Inc. Son financement initial par le PIPT est à l'origine du soutien financier de l'École d'archivistique des Pays-Bas, des Archives de la Banque mondiale et de la Direction des Archives de France. Une collaboration pour le développement logiciel a été instaurée entre ce projet et l'initiative de numérisation libre d'Alouette Canada, et des experts brésiliens ont également fait part de leur volonté de soutenir le projet.

La mise en commun des ressources humaines et techniques se traduira également par un meilleur accès à l'information contenue dans les fonds d'archives partout dans le monde. Le financement initial par le PIPT a été décisif pour mettre ce projet sur les rails. Des subventions complémentaires sont actuellement recherchées pour achever l'élaboration d'une logiciel et sa maintenance.

Le site Web du projet se trouve à l'adresse <http://ica-atom.org> et le Guide en espagnol est disponible à <http://humanrightsarchives.org>. ■

Ressources

Débat thématique ouvert sur la « Préservation de l'information »

Dans le cadre de la 12^e réunion du Bureau du Programme Information pour tous de l'UNESCO, un débat thématique ouvert sur la « Préservation de l'information » a été organisé à la Bibliothèque nationale de France, à Paris, le 3 avril 2007. Ce débat avait pour objet de susciter et promouvoir une meilleure compréhension de ce que la préservation de l'information implique aujourd'hui, de démontrer son importance et d'examiner les questions soulevées par les défis et les impératifs de cette préservation.

Chaque intervenant a traité un type de support spécifique, comme les enregistrements actuels, les supports audiovisuels, les données et publications électroniques, en tentant d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Pourquoi préserver et que doit-on préserver ? L'urgence de la préservation, les mesures préventives et la gestion des risques.
- Quel sera le coût de la conservation du savoir dans des réservoirs d'informations ? Combien de gigaoctets, téraoctets, pétaoctets ou exaoctets faudra-t-il ?

Le débat a contribué à clarifier le rôle que les gouvernements peuvent jouer dans l'élaboration des politiques et la définition des priorités en matière de préservation de l'information, en particulier à l'ère du numérique. Les gouvernements doivent adopter une démarche plus résolue, considérant en particulier le développement rapide de l'information numérique et l'absence de méthodes efficaces de préservation de cette information. Les résultats concrets du débat ont été synthétisés sous la forme de « Messages clés à l'intention des gouvernements et des entreprises » et transmis aux gouvernements (voir ci-dessous). Ces messages revêtent une importance particulière pour le PIPT, dans la mesure où la préservation est non pas un but en soi mais une condition indispensable pour permettre aux citoyens, partout dans le monde, d'accéder à l'information et de l'utiliser.

Les actes de ce débat thématique, ainsi que les « Messages clés à l'intention des gouvernements et des entreprises », sont disponibles sur le site Web du PIPT, à l'adresse www.UNESCO.org/webworld/ifap.

Messages clés à l'intention des Gouvernements et de l'Industrie

Conclusions du débat thématique ouvert sur « la Préservation de l'information »
Bibliothèque nationale de France, 3 avril 2007

« À l'ère du numérique, si nous ne faisons rien pour préserver l'information, nous perdrons tout »

Dietrich Schüller, vice-président du PIPT et spécialiste des archives audiovisuelles

Dietrich Schüller compare les supports de stockage de l'univers numérique et les supports de l'univers analogique. Nos ancêtres n'avaient pas besoin de faire quoi que ce soit de spécial pour préserver les contenus sur papyrus ou sur parchemin, qui se sont conservés pendant des millénaires. Il en va de même, dans une certaine mesure, pour les contenus sur papier, dont la durée de vie est généralement de plusieurs siècles. En revanche, il n'est guère probable que le contenu numérique survive plus de dix ans, non pas tant du fait de la dégradation du support mais du fait de l'obsolescence des formats.

Le Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO a fait de la préservation de l'information – et de la sensibilisation à son importance – l'une de ses trois priorités stratégiques, les deux autres portant sur l'initiation à l'information et l'éthique de l'information. Le PIPT a apporté son soutien à un certain nombre de projets pilotes en collaboration avec des organisations spécialistes internationales et nationales, dont notamment l'Association des archives audiovisuelles de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (SEAPAVAA) pour la tenue d'ateliers sur les archives audiovisuelles, le Conseil international des archives (CIA) pour des travaux de recherche sur la préservation des archives et dossiers documentant les violations des droits de l'homme, et l'accès à ces documents, ainsi que la Fundación Chile, pour étudier la préservation du patrimoine culturel et ses applications éducatives.

Le Conseil du PIPT/UNESCO souhaite adresser aux gouvernements et aux fabricants de supports de stockage informatique (le secteur des technologies de l'information) les messages clés ci-après, émanant des spécialistes de la préservation de l'information qui ont participé au débat thématique organisé par le PIPT à la Bibliothèque nationale de France, à Paris, le 3 avril 2007.

Les faits

- S'il n'est pas activement préservé, le patrimoine numérique disparaîtra dans dix ans (voire plus tôt).
- La numérisation n'est pas en soi une préservation ; la préservation du contenu numérique nécessitera toujours une attention constante et un suivi continu !
- Si l'on avait voulu numériser toute l'information – écrite, audiovisuelle, filmée – disponible dans le monde en 1999, il aurait fallu à l'époque, selon les estimations, une capacité de stockage de 12 exabytes (soit 12 milliards de gigabytes). Aujourd'hui, le chiffre est encore plus élevé et augmente rapidement. Avec l'introduction prochaine de la télévision à haute définition, les besoins de stockage vont très vite atteindre de nouveaux sommets.

- À l'heure actuelle, le coût de la préservation de l'information numérique par des professionnels est de l'ordre de cinq à huit dollars des États-Unis par gigabyte et par an, ce qui représente au plan mondial un coût annuel de 60 à 96 milliards de dollars pour le volume d'information disponible au début de ce siècle.
- La préservation n'est pas un but en soi mais une condition indispensable pour permettre aux citoyens de la planète d'avoir accès à l'information.
- Il faut prêter attention à la nécessité de concilier recherche et préservation : sans préservation, la recherche ne peut être que limitée mais, en règle générale, les chercheurs exigent l'accès sans prendre pleinement en considération le coût de la préservation.
- Plus de 80 % des fonds audiovisuels qui existent dans le monde et qui ont trait à la diversité culturelle et linguistique ne sont pas conservés par des professionnels.
- Le changement climatique représente une menace pour le patrimoine mondial ; les températures élevées et l'humidité accélèrent la destruction des matériels d'archive. Le coût de la préservation augmente également, du fait que la régulation thermique des sites de stockage entraîne une plus grande consommation d'énergie.
- Les dépôts fiables ne sont pas seulement des mémoires du monde : ils fournissent aussi des informations authentiques, complètes et dignes de foi ainsi que des données pour une bonne gouvernance.
- « Mieux vaut prévenir que guérir » est une évidence en ce qui concerne la préservation de l'information.
- Les dépôts numériques ne sont pas la solution pour tous les matériels audiovisuels : dans le cas des films et des photographies couleur, par exemple, la meilleure méthode consiste à les préserver sur leur support originel.
- Les associations audiovisuelles ont élaboré des directives définissant les bonnes pratiques en matière de préservation de l'information.
- Les procédures de préservation de l'information doivent être aussi solides qu'une centrale nucléaire.
- L'information scientifique s'accroît à une vitesse exponentielle : ainsi, le grand collisionneur de hadrons du CERN¹ est un accélérateur de particules qui générera un volume d'information de 15 petabytes par an – et cette information doit être stockée pour toujours.

¹ Le CERN – Organisation européenne pour la recherche nucléaire – est le plus grand centre de physique des particules au monde.

- Les métadonnées revêtent une importance cruciale car elles nous permettront à l'avenir non seulement de lire les données mais également de comprendre ce que ces données signifient.
- Les logiciels propriétaires évoluent rapidement et rien ne garantit que les futurs logiciels seront rétrocompatibles ; quant aux logiciels libres, ils n'offrent pas nécessairement une sécurité pour l'avenir étant donné que le soutien technique fait appel à des bénévoles.
- La formation aux techniques de préservation ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre de stratégies de préservation est essentielle.

Que peuvent faire les gouvernements ?

- Les gouvernements sont exhortés à prendre conscience et reconnaître que la préservation de l'information est importante et à mettre au point des stratégies proactives.
- Les gouvernements devraient faire appel aux universités pour jouer un rôle moteur dans la préservation de l'information.
- Les gouvernements sont encouragés à accorder plus d'attention à la nécessité de préserver le patrimoine ainsi que d'élargir l'accès à celui-ci (numérisation).
- Sachant que les ressources seront toujours limitées, les gouvernements sont vivement incités à définir des priorités et à opérer des choix concernant ce qu'il convient de préserver, en prenant l'avis des spécialistes de la préservation de l'information qui, eux, savent ce qu'il faut faire.
- Le dépôt légal devrait s'appliquer aux matériels audiovisuels dans les pays où cela n'est pas encore le cas.
- Les gouvernements devraient actualiser la législation relative au droit d'auteur et au dépôt légal afin de la mettre en phase avec le monde numérique (il en est déjà ainsi dans certains pays).
- Les gouvernements doivent devenir des parties prenantes ainsi que des bailleurs de fonds : autrement dit, ils doivent reconnaître que l'information est un actif et que la préservation accroît la valeur de cet actif.
- Les gouvernements doivent intégrer les institutions chargées des archives dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental ; en dépit de l'importance que revêtent la culture et l'identité culturelle, de nombreux gouvernements considèrent encore le secteur

de la culture comme secondaire par rapport à d'autres secteurs tels que l'économie, la santé ou l'éducation.

- Dans les pays où les archives ne sont pas encore intégrées à l'appareil gouvernemental, il pourrait être utile de confier à un ministre chevronné le soin de plaider pour une telle mesure – bien souvent, les visites effectuées dans d'autres pays peuvent donner l'impulsion nécessaire à cet égard.
- Les gouvernements devraient affecter des ressources à la formation continue de spécialistes de la préservation de l'information.
- Les gouvernements devraient continuer de collaborer au niveau mondial les uns avec les autres ainsi qu'avec les groupes d'ONG spécialisées afin de susciter une prise de conscience, de coordonner les efforts de normalisation et de cofinancer les programmes de préservation, tout en notant qu'un soutien spécial doit être apporté aux pays en développement.

Que peuvent faire les industriels ?

- Les entreprises du secteur doivent trouver des moyens plus rentables de préserver l'information, de façon que le coût de la préservation, qui est de l'ordre de cinq à huit dollars par gigabyte et par an, soit ramené à un dollar.
- Il faut encourager le secteur à intégrer la préservation dans les technologies numériques et à ralentir le rythme de l'actualisation et de l'obsolescence, ce qui va également dans le sens des efforts consentis au niveau mondial pour une plus grande durabilité.
- La filière doit mettre au point des solutions techniquement viables pour préserver l'intégrité de grandes quantités d'information, par exemple grâce à une compression sans perte.

L'Infoéthique



Etudier les conséquences éthiques, juridiques et sur la société des outils de communication



Daniel Malbert

Représentant de la France
Rapporteur, Conseil
intergouvernemental
du PIPT

Le développement des outils de communication entraîne des conséquences pour les citoyens, les familles, les responsables de la formation et de l'éducation, comme pour les auteurs de contenus. Pour pouvoir soutenir l'élargissement de l'accès aux connaissances et au savoir il est indispensable d'identifier les risques, les opportunités et toutes les conséquences de l'usage des outils technologiques de communication sur les sociétés.

Les principes éthiques ne sont pas propres à la société de l'information, ils sont fondés ici comme ailleurs sur les principes contenus dans la Déclaration Universelle des Droits humains et recouvrent au premier rang la liberté d'expression, l'accès universel à l'information, le droit à l'éducation et le droit de prendre part à la vie culturelle.

Ces principes universels ont donné corps au mandat de l'UNESCO pendant le Sommet mondial sur la société de l'information, qui a pu faire entendre dans le débat international quatre grands principes inscrits dans la déclaration politique du Sommet ainsi que dans son plan d'action : (1) La liberté d'expression, (2) L'accès à une éducation de qualité pour tous, (3) L'accès universel à l'information et à la connaissance, en particulier à l'information relevant du domaine public, et enfin (4) Le respect de la diversité linguistique et culturelle.

La position reconnue à l'UNESCO au cours de Sommet mondial est le résultat d'un travail de réflexion mené depuis la fin des années 1990 en son sein et aux débats qui ont abouti à l'adoption en 2003 de la recommandation sur la promotion du multilinguisme et de l'accès universel au cyberspace, qui propose aux Etats membres des mesures très claires propres à renforcer le plurilinguisme et le respect

des communautés linguistiques et le renforcement de l'accès le plus large possible aux contenus pour l'éducation, la culture et la formation, dans le respect des droits. Au cours des deux années écoulées, le Bureau du Conseil intergouvernemental a invité des experts de ces sujets à présenter leurs analyses et à exposer leurs préoccupations à l'occasion d'un débat thématique qui s'est tenu au siège de l'UNESCO en septembre 2005.

L'UNESCO a été chargée du suivi d'une partie des actions décidées lors du sommet mondial sur la société de l'information, notamment la ligne C10 sur l'éthique. Différentes réunions régionales ont été organisées, à Saint-Domingue pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Pretoria pour l'Afrique, la réunion de la région Europe s'est tenue à Strasbourg en septembre 2007. Cette réunion a permis d'associer le Conseil de l'Europe et l'université à la réflexion menée par les représentants de la société civile et des organisations internationales. Nous sommes ici au cœur de la démarche « multi-partenaire » voulue par les participants du sommet mondial, qui vise à associer l'ensemble des acteurs à l'identification des problèmes et des enjeux.

C'est que la forme des sociétés de la connaissance a aussi changé sur ce point : l'exercice de la contrainte a pris des formes et des finalités nouvelles, l'autorité – celle de l'État, des collectivités, des individus – ne s'exerce plus naturellement et a besoin d'être continuellement refondée ; surtout, les pouvoirs ne sont plus les mêmes : dans l'ombre des régimes politiques apparaissent les nouveaux maîtres du pouvoir économique et financier dont la pression sur les moyens de communication et de constitution du savoir ne peut plus être ignorée. ■

Projets du PIPT

La liste des projets du Programme Information pour tous peut être consultée en ligne sur <http://www.unesco.org/webworld/en/database-ifap>. Cette base de données permet d'accéder à plus de 500 projets qui ont été soumis au PIPT, qu'ils aient ou non reçu un financement. Elle contient des informations de base sur les projets, l'évolution récente de leur mise en œuvre et des statistiques, ainsi que quelques exemples concrets qui montrent comment l'accès à l'information et au savoir peut changer la vie des gens.

Sensibiliser l'opinion mondiale aux aspects éthiques, juridiques et sociétaux de l'application des TIC

L'UNESCO est résolue à œuvrer à la pleine jouissance des libertés fondamentales proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments juridiques adoptés à l'échelle universelle. De plus, le Sommet mondial sur la société de l'information s'est achevé par une décision confiant à l'Organisation la responsabilité de coordonner la mise en œuvre de plusieurs grandes orientations du Plan d'action de Genève, et notamment de la grande orientation C10 qui souligne l'importance des dimensions éthiques en tant que facteur clé du développement d'une société de l'information qui contribue à édifier des sociétés du savoir inclusives. Il est donc non seulement intéressant mais aussi impératif pour l'UNESCO en tant qu'institution d'œuvrer dans le domaine de l'éthique de l'information en s'attachant à promouvoir le respect des valeurs et des principes fondamentaux, en sensibilisant davantage à l'éthique de l'information et en contribuant à la formulation de stratégies et de politiques nationales et régionales dans ce domaine. Récemment, l'Organisation a pris l'initiative d'une série de conférences régionales sur l'info-éthique permettant aux spécialistes et aux décideurs de réfléchir aux dimensions éthiques de la société de l'information. Le principal objectif de ces conférences régionales organisées en 2006 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et en 2007 pour le continent africain et la région Europe (une autre conférence pour la région Asie-Pacifique aura lieu en janvier 2008) était de stimuler la réflexion et le débat sur les aspects éthiques, juridiques et sociétaux de la société de l'information en réunissant des participants représentant toute la gamme des environnements éducatifs, scientifiques, culturels et sociaux.

Projet mondial financé par le PIPT

Région de mise en œuvre	Afrique
Financement	80 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Commission nationale sud-africaine sur la société de l'information et le développement ■ University of Africa (Afrique du Sud) ■ Université de Pretoria (Afrique du Sud) ■ Université de Pittsburgh (États-Unis) ■ School of Information Studies, Université du Wisconsin-Milwaukee (États-Unis) ■ Centre international pour l'éthique et l'information
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer et mettre en œuvre des systèmes et des services de gouvernement en ligne en Afrique subsaharienne

Ces manifestations régionales ont pour but de mieux sensibiliser l'opinion aux problèmes de l'éthique de l'information et de mettre au point les modalités et les critères selon lesquels évaluer, aux niveaux national et régional, l'action menée pour améliorer le débat et la prise de décision sur les questions éthiques susmentionnées et, de ce fait, mesurer l'évolution de la situation dans le domaine de l'éthique de l'information. Elles permettent également de renforcer la coopération internationale et conduisent à l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives régionales et interrégionales pilotes.

L'Atelier de formation sur l'éthique de l'information et le gouvernement en ligne en Afrique subsaharienne est un exemple de ce type de projet régional de suivi.

La conférence pour la région Afrique a bien montré qu'on ne s'était guère intéressé aux dimensions éthiques de la mise en œuvre du gouvernement en ligne en Afrique et que les facteurs déterminants de réussite dans cette entreprise étaient centrés essentiellement sur des questions d'infrastructure liées aux données, à la technologie et aux aspects juridiques et institutionnels.

Entre autres défis, il faut améliorer sensiblement la quantité et la qualité des services fournis à la population, aux entreprises et à la société civile par rapport à ceux fournis selon les méthodes traditionnelles. Cela peut se faire en simplifiant, en rationalisant et en accélérant le processus de demande de prestations et de services et d'approbation de cette demande, ainsi que

de réception des prestations et services demandés, qui doivent être fournis dans les délais, sans erreur et dans leur totalité, sans porter atteinte à des normes juridiques et éthiques telles que l'ouverture et l'équité dans les politiques et procédure d'appel d'offres. Il faut aussi intégrer davantage de transparence dans la fourniture des produits et services à la population et aux entreprises. L'information sur l'existence de ces services doit être rendue accessible aux médias et au public plus complètement, plus systématiquement et à un stade précoce afin que tous les éléments de la société soient mieux informés et mieux avertis de la nature précise de ce qui leur est offert, sachent quand et comment se procurer ces services et que faire pour qu'ils leur soient effectivement fournis.

Le projet sur l'éthique de l'information financé par le PIPT sera axé sur l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes et de services de gouvernement en ligne en Afrique subsaharienne. L'atelier prévu en août 2008 aura lieu à Pretoria, Afrique du Sud. Il vise à initier des hauts fonctionnaires au gouvernement en ligne en leur présentant les phases de mise en œuvre, ainsi que les principales questions d'éthique liées aux services du gouvernement en ligne. Les résultats escomptés sont la création d'une plate-forme permettant de partager l'expérience et les meilleures pratiques, l'élaboration de principes directeurs et de politiques ainsi que l'identification de stratégies nationales et régionales. ■

Télécentres ruraux au Brésil : aider les producteurs à obtenir des réponses rapides à leurs besoins

“**Gemas da Terra**” (joyaux de la terre) est un réseau de télécentres ruraux au Brésil particulièrement utile pour les petits producteurs de l'État du Minas Gerais. Avec un financement du PIPT, Gemas da Terra a mis au point un guide destiné à être utilisé pendant les stages de formation des responsables ruraux qui souhaitent créer un télécentre dans leur communauté. Ce guide les aide à travailler dans la bonne direction dès le départ pour créer des liens solides dans la communauté et susciter une volonté profonde de durabilité. Le processus tout entier est conçu et mis en œuvre au sein d'un réseau de télécentres ruraux à différents stades de développement – du « quartz » à l'« améthyste », à la « tourmaline », à l'« émeraude » et enfin au « diamant » – qui aident chacun à donner toute sa mesure.

Le télécentre rural est précieux pour ses utilisateurs en ce qu'il réduit les distances dans ce vaste pays et permet l'accès au savoir. Un exemple en est l'illustration. Un télécentre rural – encore au stade du « quartz » – a été créé à Tombadouro en suivant les principes énoncés dans le guide. Tombadouro est une communauté de l'intérieur de l'État du Minas Gerais (Brésil), où un grand nombre de petites exploitations familiales produisent des

Maître d'œuvre	Rede Gemas da Terra
Région de Mise en œuvre	Brésil
Financement	14 500 US\$
Objectifs	Mettre au point un guide pour la création de télécentres indépendants dans les communautés rurales du Brésil.



Équipe du réseau Gemas da Terra

Télécentre rural Gemas da
Terra de Tombadouro



oranges, entre autres cultures vivrières. Les oranges font en fait partie des rares produits cultivés dans la communauté dont le potentiel de revenu est plus élevé. C'est une région où les agriculteurs manquent de conseils techniques suivis pour gérer les récoltes et agissent essentiellement en s'en remettant à la tradition. Lorsque les orangers ont commencé à montrer des signes de maladie, les producteurs ont perdu espoir parce qu'ils n'étaient pas sûrs de la procédure à suivre et voyaient leur source de revenu menacée. La solution était de recourir aux nouvelles technologies : ils ont filmé les arbres malades sur une cassette vidéo et créé un blog vidéo sur le site Web de Gemas da Terra !

Les responsables du réseau Gemas da Terra ont immédiatement contacté un agronome, João Menegucci, coordonnateur national pour les agrumes à l'Empresa

Brasileira de Pesquisa Agropecuária qui travaille au Ministère de l'agriculture à Brasília, à quelques centaines de kilomètres de Tombadouro. Grâce à la vidéo, l'agronome a pu faire un diagnostic précis. Il a établi un rapport technique qui indiquait les mesures à prendre. M. Menegucci a autorisé la diffusion de ce rapport sur le site Web de Gemas da Terra, ce qui permettait à tout producteur dans la même situation de bénéficier de ses conseils. Les producteurs d'oranges de Tombadouro ont ainsi appris comment combattre la maladie et ont été très heureux de pouvoir sauver leurs récoltes !

Cet exemple montre comment le télécentre rural de Tombadouro facilite l'accès au savoir et, dans ce cas précis, comment il a permis aux producteurs d'intervenir sur une base scientifique et à la communauté de ne plus se faire de souci pour ses revenus à venir. ■

Libre accès aux archives : un monde sans barrières

Dans la municipalité de Temuco, centre de la culture indienne Mapuche situé dans la quatrième région du Chili, dans la région des lacs, il est possible depuis deux mois d'accéder à un nouveau service qui rapproche les citoyens de leur collectivité et des autorités. Avec l'aide du Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO, une expérience y est mise en œuvre, qui consiste à utiliser les nouvelles technologies pour favoriser une meilleure communication entre les collectivités et leurs habitants et les gouvernements provincial et national. Cette initiative a commencé en 2004 et, avec l'aide du PIPT et des ministères concernés, le projet de modernisation de l'État chilien par le biais de la gouvernance en ligne est aujourd'hui une réalité.

Avec l'application de ce type de technologie aux archives nationales et aux documents officiels, tout citoyen peut avoir accès aux archives et aux documents et les lire, établir des réseaux et demander des conseils quel que soit le lieu où il se trouve dans le pays. Ce contact facile avec le pouvoir politique par la consultation d'un portail d'archives interministériel permet à la population d'être informée et facilite l'interaction entre les citoyens et le gouvernement. Créé dans le cadre du projet du PIPT mis au point au milieu de l'année 2007, ce portail Web interministériel (www.portalarchivosministeriales.cl) permet d'accéder à l'information émanant des Ministères de l'intérieur, du développement, de l'éducation, du logement et de l'urbanisme par le biais de l'Internet où qu'on se trouve dans le pays.

Les citoyens de Temuco peuvent aujourd'hui accéder en ligne aux lois, aux résolutions et aux décrets. Ils ont égale-

Maître d'œuvre	Archivo Nacional de Chile
Région de Mise en œuvre	Chili, Amérique du Sud
Financement	70 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ministère de l'intérieur ■ Ministère de l'éducation ■ Ministère du logement ■ Ministère des travaux publics
Objectifs	Favoriser une meilleure communication entre le gouvernement national et les provinces, les collectivités et leurs habitants grâce aux nouvelles technologies.

ment accès à une grande bibliothèque qui intègre une base de données contenant l'information depuis 1996 jusqu'à 2006 et peuvent par courriel accéder à l'information et aux documents datant de 1950 à 2001. Sur le portail, enfants, enseignants et habitants peuvent consulter la Biblioteca virtual del Bicentenario ou accéder au bulletin d'actualités de chaque ministère. Le libre accès de tous les citoyens favorise le développement démocratique de la gouvernance en ligne, ainsi que la qualité des services d'information et l'efficacité de la gestion.

Temuco, située à 700 km au sud de Santiago, est l'une des villes privilégiées où les étudiants et la population peuvent tous accéder à l'information, demander des conseils et faire part de leurs besoins et de leurs problèmes via l'Internet. En donnant accès aux nouvelles technologies, le programme fournit aux habitants des zones rurales et suburbaines la possibilité d'accéder au savoir et met les villageois en relation avec les autorités malgré les centaines de kilomètres qui les séparent géographiquement.

Pour la conservatrice des Archives nationales, le programme de gouvernance en ligne ne fournit pas seulement des services aux citoyens de manière efficace, il en garantit aussi la transparence. Il « pose également le défi de savoir comment préserver cette information pour que les administrations puissent relever ce défi, maintenir l'État de droit et respecter la fonction des archives, qui est de protéger la mémoire du pays afin que les citoyens de demain puissent la connaître, l'utiliser et la diffuser ».

Grâce aux bases de données existant dans tous les ministères concernés et à un vaste réseau de télécentres sur le territoire chilien la participation conjointe des citoyens par le biais de la gouvernance en ligne devient plus aisée. L'une des conditions indispensables à la mise en place d'une gouvernance en ligne pour tous, c'est son accessibilité, d'où l'extrême importance des télécentres communautaires et des centres communautaires multimédia, parce qu'ils sont des points d'échange qui permettent aux citoyens de s'informer de manière précise sur l'action des ministères et autres organismes publics.

María Eugenia Barrientos, responsable du projet aux Archives nationales, note que l'état de vulnérabilité dans lequel se trouve actuellement le patrimoine documentaire de la société dite de l'information fait aujourd'hui l'objet de discussions dans différentes instances internationales. Elle rappelle qu'à la dernière réunion du PIPT tenue à Paris en avril 2007, les spécialistes ont conclu que toute l'information électronique allait être perdue si rien n'était fait pour la préserver, et souligne que dans le scénario actuel il existe une tension fondamentale entre les technologies de l'information et la conservation de l'information. Pour Mme Barrientos, la création du portail d'archives interministériel est la première étape d'un processus auquel il faut espérer que se joindront les autres ministères et services publics, l'objectif final étant d'arriver à ce que tout document électronique reçu soit automatiquement préservé de manière à être disponible pour les prochaines générations de Chiliennes et Chiliens. ■

Réseau *Mercociudades*, la voie de l'intégration

San Salvador de Jujuy, 237 751 habitants, est la capitale de la province de Jujuy située au nord-ouest de l'Argentine, au confluent du Rio Grande et du Rio Chico ou Xibi. La ville et son centre historique sont entourés de hautes montagnes. San Salvador de Jujuy fait aujourd'hui partie intégrante du réseau Mercociudades, principal réseau de municipalités des pays du MERCOSUR et de leurs voisins fondé en 1995, qui compte aujourd'hui 181 villes associées. Plus de 80 millions de personnes vivent dans des villes du Mercociudades, synonyme de coopération dans des domaines tels que la jeunesse, l'action sociale, les sports, les échanges culturels et scientifiques.

La ville se trouve loin de Montevideo en Uruguay et de Salvador de Bahía au Brésil, mais grâce au réseau Mercociudades la coopération ne se heurte plus à l'obstacle de la distance. Ainsi, un groupe d'étudiants de l'Université nationale de Jujuy peut en apprendre davantage sur la culture, le tourisme et le système éducatif de sa région, ce qui facilitera une participation plus active des provinces du Nord au processus d'intégration politique et sociale.

Ces étudiants peuvent utiliser l'Internet pour établir leurs premiers contacts par le biais du portail www.mercociudades.org dans le but d'approcher la réalité de chaque pays et de se mettre au courant de ce qui est important dans le domaine qui les intéresse, par exemple, ouvrir un lien qui les mène aux organisateurs de la première réunion du réseau Mercociudades dans le Nordeste brésilien qui a eu lieu à Salvador de Bahía le 30 octobre 2007 et discuter des défis posés par la participation et l'intégration des villes les plus éloignées des

Maître d'œuvre	Red de Mercociudades
Région de Mise en œuvre	Latin America
Financement	55 000 US\$
Partenaires du projet	Gouvernements locaux des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR)
Objectifs	To create a web portal for the local governments, communities and civil society organizations in Mercosur member countries for information exchanges on social issues

grands centres urbains. En utilisant l'Internet, les étudiants peuvent construire des liens et diffuser des activités qui permettent un contact plus réaliste entre différentes villes et différents acteurs. Les jeunes gens de la province de Jujuy, grâce à leur participation et leur intégration au réseau Mercociudades, ont aujourd'hui accès à divers projets dans des domaines comme la littérature, la musique, la photographie, la peinture, la danse, les arts plastiques et le cinéma.

Par le biais du réseau, ils ont également créé leur propre sphère d'influence en prenant part au premier concours culturel du Mercociudades, le concours de vidéo sur le thème « Diversité culturelle – La ville en tant qu'espace pour vivre ensemble » organisé en mai 2007. Jorge Rodriguez, coordonnateur du réseau Mercociudades à Montevideo, a souligné combien il était important de susciter des expériences analogues à l'avenir : « La culture est un moyen holistique de construire l'intégration régionale ».

Les étudiants peuvent contribuer au processus d'intégration du réseau Mercociudades dans le monde virtuel. Ils peuvent également diffuser des idées pour

atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le jury a sélectionné 15 projets sur les 25 présentés pour le Prix Mercociudades des meilleures pratiques pour atteindre les OMD. Parmi les projets sélectionnés figurait celui de San Salvador de Jujuy intitulé « Ensemble, nous pouvons nettoyer la planète ». Il est incontestable que le réseau Mercociudades favorise les échanges d'idées et ouvre des possibilités.

Grâce au portail du Mercociudades les jeunes gens de la province de Jujuy ont les moyens d'entrer en contact avec des étudiants de toute la région, avec des organisations gouvernementales et des ONG associées à des projets analogues de développement local dans différentes collectivités.

Les possibilités de l'Internet ne s'arrêtent pas là. Le portail invite actuellement les gens à découvrir le Passeport Mercosur qui offre des places gratuites de théâtre, de concert et autres événements culturels pour le voyageur, avec l'aide du Mercociudades. C'est indubitablement un outil d'intégration qui construit des passerelles et supprime les frontières. ■

Ressources

Étude sur les implications éthiques des nouvelles technologies

On s'accorde généralement à le dire, l'Internet est aujourd'hui source de multiples bienfaits pour la société et permet la création de nouveaux outils et de nouvelles modalités d'interaction, d'apprentissage et de travail. Mais comme cela s'est déjà produit pour d'autres avancées technologiques, l'essor de l'Internet n'est pas sans aspects négatifs. Progressivement, l'inquiétude grandit quant au respect de la vie privée, et le fossé technologique se creusera si l'accès à l'Internet ne se généralise pas. Dans ces conditions, il est essentiel d'adhérer à des lignes directrices claires en matière d'éthique pour construire des sociétés du savoir [...] inclusives. Il est également crucial de sensibiliser aux problèmes et principes éthiques pour défendre les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance et de partage des responsabilités. Aussi l'UNESCO encourage-t-elle, dans le respect de la liberté d'expression, la définition et l'adoption de pratiques optimales et l'élaboration de directives professionnelles volontaires concernant les problèmes d'éthique, à l'intention des spécialistes des médias, des diffuseurs, des prestataires de services et des utilisateurs.

La réalité est que l'évolution technologique toujours plus rapide ne laisse guère de temps aux décideurs, aux législateurs et autres parties prenantes pour anticiper et intégrer les changements avant de devoir s'adapter à la nouvelle vague de transformations. La communauté internationale doit donc souvent opérer des choix cruciaux aux répercussions morales et éthiques graves. Faut-il développer les infrastructures publiques ou permettre que les investisseurs soient des utilisateurs privilégiés ? Permettre que le marché oblige les gens à adopter les systèmes informatiques ou subventionner des modes de vie plus traditionnels ? Laisser la technologie se développer à sa guise ou tenter de programmer les machines pour la sauvegarde des droits de l'homme ?

L'Étude sur les implications éthiques des nouvelles technologies vise à donner un aperçu des implications éthiques des futures technologies de l'information et de la communication. Elle vise également à alerter les États membres et les partenaires de l'UNESCO quant à la présence et au pouvoir grandissants des nouvelles technologies, et à attirer l'attention sur les risques potentiels qu'elles présentent pour l'exercice des droits de l'homme fondamentaux. Il en ressort – et c'est peut-être le principal enseignement à en tirer – que les décideurs, les concepteurs de la communauté scientifique et les utilisateurs sont tous investis aujourd'hui d'une lourde responsabilité s'agissant de l'évolution de la technologie et de son impact sur l'orientation future des sociétés du savoir.

Lien : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001499/149992f.pdf>

Les comités nationaux du PIPT



Lors de l'évaluation du Programme Information pour tous (PIPT), il a été reconnu que le réseau des comités nationaux du PIPT constituait l'« un des instruments les plus puissants grâce auxquels le programme pourrait avoir une influence au niveau national et acquérir la capacité de relier les préoccupations et objectifs mondiaux concernant les sociétés du savoir aux initiatives et progrès locaux ». Dans cette perspective et afin de renforcer le réseau des comités nationaux du PIPT, environ 60 personnes ont participé à une réunion informelle des comités nationaux du PIPT, au Siège de l'UNESCO, le 27 octobre 2007, en marge de la 34^e session de la Conférence générale de l'Organisation. Les débats ont été axés sur l'échange d'informations et de données d'expérience concernant les activités des comités nationaux existants ainsi que sur les ressources disponibles sur le site Web du PIPT pour les appuyer.

Les représentants des comités nationaux du PIPT de quatre régions ont exposé les activités entreprises dans leur pays, le fonctionnement de leur comité ou les problèmes rencontrés lors de sa création.

■ **Daniel Malbert**, président du Comité national français, a présenté son comité, qui fonctionne comme un réseau indépendant composé de 20 experts affectés aux divers domaines du PIPT. Le Comité tient lieu d'organe consultatif chargé de contribuer à l'élaboration d'initiatives nationales en réponse aux problèmes relevant du PIPT ; il a joué un rôle actif dans l'élaboration de propositions de projets destinés à être financés par le Programme.

■ **Florangel Rosario-Braid**, représentante du Comité national philippin, a fait

état de l'importante participation du secteur privé à son comité. Elle a décrit comment ce dernier avait été créé, suite au plan d'action et aux principes directeurs examinés lors de la réunion du Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique (APIN), qui s'est tenue en Malaisie en février 2007.

■ **Matildah Mautlane**, du Comité botswanais, a indiqué que le Comité de son pays est toujours en cours de création. Elle a cependant évoqué la nécessité pour le Botswana d'axer l'action sur la mise en place de meilleures infrastructures, notamment de connexions Internet dans les établissements scolaires et de réseaux radiophoniques ruraux.

■ **Emir Suaiden**, président du Comité brésilien, a souligné le rôle important que joue ce comité dans le domaine de l'initiation à la maîtrise de l'information et s'agissant de fournir un accès aux technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales.

Certains pays ont par ailleurs dit s'interroger sur la nécessité de créer des comités distincts des commissions nationales pour l'UNESCO ou des comités nationaux du Programme Mémoire du monde. Or, la création de comités nationaux du PIPT n'est pas une question de structure. La structure de ces comités peut être informelle ou formelle. Certains pays ont tout simplement choisi d'intégrer le PIPT à leur commission nationale en faisant de l'Information pour tous un thème central abordé à chacune des réunions de leur sous-commission pour la communication et l'information ; un pays programme ses réunions du PIPT le même jour que les

réunions de sa sous-commission pour la communication et l'information et invite un plus large groupe de parties prenantes à participer à la seconde partie de la journée, consacrée aux questions relatives au PIPT. Dans d'autres pays, le comité fonctionne en tant que groupe consultatif d'experts, auquel il est fait appel à la demande lorsque des questions relatives au PIPT se posent au niveau national.

De manière générale, un fort soutien s'est exprimé en faveur du rôle que les Comités

nationaux peuvent jouer dans le renforcement de la qualité et de l'efficacité du PIPT. Les participants ont conclu que tous les Comités nationaux tireraient profit d'information permanente sur la structure et les activités de leurs homologues dans les autres pays.

La section ci-après présente le profil de quelques-uns des Comités nationaux du PIPT à travers la description des activités actuelles. ■

Comité national russe du PIPT

La coopération de la Russie avec l'UNESCO, en ce qui concerne son Programme Information pour tous, connaît un grand retentissement en Russie et dans bien d'autres pays. Les autorités russes et les dirigeants de l'UNESCO ont à maintes reprises exprimé leur haute appréciation de l'activité du Comité national russe du PIPT et de ses résultats. Cette activité consiste à informer le public russe ainsi que les établissements du pays qui se consacrent à la culture, à l'enseignement et à la recherche sur les processus d'édification de la société mondiale de l'information et les défis qu'elle pose, ainsi que sur les partenariats internationaux pertinents. Le Comité assure avec beaucoup de succès la promotion de l'UNESCO en Russie.

Les années 2006-2007 ont donné une nouvelle impulsion dans les principaux domaines d'action du Comité russe du PIPT et de ses partenaires, parmi lesquels :

- **L'aide à la création d'un réseau national de centres publics d'information juridique.** À l'heure actuelle, plus de 2 000 centres de ce type se sont ouverts en Russie, sous forme de bibliothèques publiques. Ils offrent à la population un accès libre à toutes les lois et à tous les règlements de la Fédération de Russie, de l'URSS et de l'Empire russe sous forme numérique. Durant la période considérée, une centaine de centres publics d'accès à l'information juridique russe ont vu le jour au Kirghizistan, au Kazakhstan, en Azerbaïdjan et en Ukraine.

- **L'initiation à la maîtrise de l'information.** Une conférence internationale sur le thème « Culture personnelle de l'informa-

tion : les défis de la société de l'information » s'est tenue à Moscou en novembre 2006 avec le soutien de l'UNESCO et du Gouvernement russe. Cette conférence a rassemblé les plus grands experts de Russie et des autres pays de la CEI. M. Abdul Waheed Khan, sous-directeur général pour la communication et l'information de l'UNESCO, y a participé et prononcé un discours. Le Comité russe du PIPT avait fait coïncider avec la conférence la publication de la monographie intitulée *The Formation of Personal Information Culture : Theoretical Background and the Modeling of the Academic Discipline*, établie par des professeurs de l'Université culturelle et artistique d'État de Kemerovo, principal centre russe de recherche sur l'initiation à la maîtrise de l'information.

En 2007, le Comité russe a lancé une initiative dans un nouveau domaine, le **développement du multilinguisme dans le cyberspace**. Cette initiative vient particulièrement à propos, l'Organisation des Nations Unies ayant proclamé 2008 « Année internationale des langues ». Le Comité a rédigé le projet de rapport national de la Fédération de Russie sur les Mesures prises pour donner effet à la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. Il a en outre traduit en russe et publié des documents d'actualité de l'UNESCO sur les thèmes « Comment assurer la présence d'une langue dans le cyberspace ? » et « Mesurer la diversité linguistique sur Internet ». Après avoir étudié la situation en Russie, le Comité a compilé et publié la collection de documents analytiques intitulée « La diversité linguistique dans le cyberspace :



Evgeny Kuzmin

Président du Comité national russe du PIPT

expériences russes et étrangères ». Il a en outre organisé la table ronde « Introduire les langues de Russie et d'autres pays de la CEI dans le segment russe de l'Internet » lors de la conférence internationale de l'imagerie électronique et des arts visuels (EVA) qui s'est tenue à Moscou en 2007.

Le Comité poursuit ses travaux de publication. Il convient de mentionner plus particulièrement pour 2006-2007, les publications en langue russe ci-après :

- *Programme Information pour tous (PIPT) : rapport 2004-2005*
- *Programme Information pour tous, PIPT : pour une information vivante*
- *Étude sur les implications éthiques des nouvelles technologies*
- *Politique et société de l'information : limitation et restriction de la circulation globale de l'information*
- *Principes de qualité pour sites Web culturels : un manuel (principes de qualité pour sites Web culturels européens)*
- *L'édification de la société de l'information au XXI^e siècle. Cet ouvrage est un condensé détaillé de l'intégralité des brochures de la série de publications UNESCO sur le SMSI, lesquelles ont toutes été traduites en russe, publiées et diffusées dans les plus grandes librairies de Russie en 2006.*
- *Le Programme Information pour tous de l'UNESCO en Russie : projets actuels et projets d'avenir.* Cet ouvrage rassemble les observations formulées par les membres du Comité russe du PIPT lors d'un séminaire spécial organisé par ce dernier dans le cadre de la conférence internationale Crimée 2007.

Le Comité a accordé une grande attention à l'explication et à la promotion des documents du SMSI, de la place et du rôle de l'UNESCO dans la construction de la société mondiale de l'information ainsi que de la notion d'édification de sociétés du savoir développée par l'UNESCO. Un cycle de séminaires spécifiques a en particulier été organisé dans le cadre des plus vastes et plus importantes conférences internationales destinées aux experts des bibliothèques et de l'information, telles que Crimée 2007, « Through Libraries to the Future », « Electronic Culture Age », LIBCOM 2007 et le Congrès eurasiatique sur les bibliothèques et l'information.

Le Comité a joué un rôle très actif dans la conception et la mise en œuvre du Programme national de promotion et développement de la lecture en Russie, de sorte que les principaux concepts du programme sont étroitement liés aux idées prônées par le PIPT ainsi qu'à la notion d'édification de sociétés du savoir développée par l'UNESCO. Le Comité a pris part à l'élaboration et à la publication des *Recommandations sur la mise en place du contexte socioculturel nécessaire à la mise en œuvre du Programme de promotion et de développement de la lecture au niveau local : manuel du directeur de bibliothèque ainsi que des Recommandations sur la conception et la mise en œuvre du Programme régional de promotion et de développement de la lecture.*

Les principales activités du Comité sont menées en partenariat avec le Specsvyaz du FSO russe – agence nationale qui collecte et diffuse toutes les lois et tous les règlements de la Fédération de Russie –, la Bibliothèque nationale russe, la Bibliothèque d'État russe, le Centre PIK,

L'Université culturelle et artistique d'État de Kemerovo, ainsi qu'avec d'autres organismes et organes gouvernementaux dans les domaines de la culture, de la recherche et de l'enseignement de la Fédération de Russie et des autres pays de la CEI, avec le soutien de l'Agence fédérale pour la culture et le cinéma, de l'Agence fédérale pour la presse et les médias, du Bureau de l'UNESCO à Moscou et du Siège de l'UNESCO.

En application d'une résolution du Comité russe du PIPT, le Centre interrégional des ONG pour la coopération entre bibliothèques a exercé en 2007 les fonctions de groupe de travail du Comité. Il lui offre un libre accès à des locaux, du matériel et des ressources techniques. Le Comité a créé son nouveau site Web, à l'adresse <http://www.ifapcom.ru>, avec l'aide du Centre. Le site se met en place avec succès. Le Comité prévoit de débiter bientôt la traduction en anglais de ses supports d'information les plus essentiels. ■



Florangel Rosario Braid

Conseillère au Comité national philippin du PIPT

Comité national philippin du PIPT

Les Philippines rejoignent officiellement le mouvement mondial lancé par l'UNESCO pour promouvoir l'Information pour tous.

L'UNESCO a créé en 2000 le Programme Information pour tous, programme intergouvernemental qui s'efforce de tirer parti des opportunités offertes par l'ère de l'information pour donner naissance à des sociétés équitables grâce à l'accès à l'information. Ce programme sert de plate-forme de débat sur la politique internationale et d'élaboration de programmes visant à réduire la fracture entre les « info-riches » et les « info-pauvres ». L'UNESCO a chargé tous ses États membres de mettre en place un programme national faisant écho au PIPT. Les Philippines sont le 52^e pays à organiser son propre PIPT.

Lors de la réunion du Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique (APIN) à Kuala Lumpur en février 2007, l'UNESCO a encouragé la Commission nationale des Philippines (UNACOM) à lancer des activités conduisant à la création d'un comité national du PIPT.

Le Comité de la communication de l'UNACOM a pris la tête de ces activités. Un Comité exécutif du PIPT (Execom) a été créé par l'UNACOM pour faire fonction d'organe de supervision du Comité philippin du PIPT. Les membres de l'Execom ont été choisis au sein de divers secteurs – gouvernement, organisations de la société civile, monde de l'entreprise et secteur industriel, universités et médias. La composition multisectorielle de cet organe reflète le désir de l'UNACOM de faire participer toutes les parties prenantes pertinentes à la planification des poli-

tiques et programmes, et particulièrement à la concrétisation de l'idéal et des objectifs du PIPT. Le Comité est chargé entre autres :

- de planifier les activités et projets du Comité philippin du PIPT ;
- d'approuver les projets proposés et de les recommander en vue de leur financement par l'UNESCO ;
- de mettre en œuvre les projets du PIPT et d'en assurer le suivi ;
- de travailler, en coordination avec les comités techniques, à l'élaboration de leurs recommandations, propositions et plans d'action.

Les membres du Comité exécutif désignés par l'UNACOM sont les suivants :

- Président : M. Angelo Timoteo M. Díaz de Rivera, de la Commission sur les technologies de l'information et des communications ;
- Vice-Président : M. Vincent T. Lazatin, directeur exécutif du Réseau pour la transparence et la responsabilisation ;
- Conseillère : Mme Florangel Rosario Braid, présidente du Comité de la communication de l'UNACOM ;
- Membres :
 - > M. Daniel F. Pabellon, de l'Autorité nationale de l'économie et du développement ;
 - > M. Jose L. Pavia, directeur exécutif de l'Institut de la presse philippine ;
 - > Mme Cynthia R. Mamon, présidente de l'Association des Philippines pour les technologies de l'information
 - > M. Francis B. Lucas, président et principal responsable du Réseau des médias catholiques ;

- > Mme Susima L. Gonzales, présidente de la Philippine Librarians Association, Inc. ;
- > M. Ramon R. Tuazon, président de l'Institut asiatique du journalisme et de la communication.

L'Execom est assisté de cinq comités techniques organisés selon les principaux domaines programmatiques du PIPT :

- Comité technique sur les politiques nationales en matière d'information ;
- Comité technique sur les ressources humaines pour l'ère de l'information ;
- Comité technique sur les points d'entrée pour un accès à l'information ;
- Comité technique sur les outils de traitement et de gestion de l'information ;
- Comité technique sur les TIC au service de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication.

Les comités techniques assurent les fonctions suivantes :

- suivre les tendances, les problématiques et les sujets de préoccupation dans leurs domaines de programme respectifs ;
- formuler des recommandations concernant l'action à mener dans leurs domaines de programme respectifs ;
- trouver des idées de projets susceptibles d'être proposés et financés.

Les membres des comités sont recrutés au sein de diverses organisations travaillant dans les domaines des TIC, des télécommunications, du développement de logiciels, des bibliothèques et des archives, ainsi que dans le secteur public, les universités et les médias. Ils sont issus d'institutions gouvernementales, d'organisations

de la société civile ainsi que du monde de l'entreprise et du secteur industriel.

Le secrétariat technique du Comité philippin du PIPT sera assuré par l'Institut asiatique du journalisme et de la communication (AIJC).

Forum sur les politiques en matière de droit à l'information

Plutôt qu'une réunion d'organisation, le Comité exécutif a décidé d'organiser un forum sur les politiques en matière de droit à l'information, essence du PIPT. Le droit à l'information est à l'heure actuelle un sujet sensible aux Philippines également, où le débat se poursuit sur la nécessité d'instaurer un équilibre entre d'une part le droit du public d'accéder à l'information et d'autre part le droit de l'État de préserver l'intérêt national. Divers secteurs de la société philippine critiquent ce qu'ils estiment être un manque de transparence au niveau de la gouvernance.

Le Président de la Cour suprême philippine a été invité à jouer le rôle d'animateur principal lors du forum sur les politiques. Par le passé, il a défini l'ordonnance judiciaire comme un remède pour protéger l'image, l'intimité et l'honneur d'un individu et pour faire respecter son droit à la liberté d'information. Les pays d'Amérique latine qui ont recours actuellement à l'ordonnance judiciaire sont notamment le Brésil, la Colombie, le Paraguay, le Pérou, l'Argentine et l'Équateur.

Outre le Président de la Cour suprême, des législateurs ont aussi été invités. L'auteur du projet de loi sur la liberté d'information du Sénat philippin a fait part de l'intérêt qu'il avait éprouvé à discuter avec les participants au Forum.

Le Forum s'efforce en outre de défendre la loi sur la liberté d'information de 2007, l'occasion se présentant d'intervenir auprès des participants du Forum en faveur d'un soutien multisectoriel. Le Réseau d'accès à l'information (ATIN) et le Réseau pour la transparence et la responsabilisation (TAN) assurent la promotion du Forum. Ces deux réseaux sont représentés au sein de l'Execom du Comité philippin du PIPT.

Le Forum confèrera au PIPT la visibilité dont il a besoin pour mobiliser le soutien et la participation des secteurs pertinents. Il prouve que le gouvernement, les entreprises et la société civile peuvent œuvrer ensemble afin de faire en sorte que tout le monde ait accès à une information pertinente et dispose des possibilités et des compétences nécessaires pour utiliser cette information en vue de créer une société meilleure – à l'image de l'idéal défini par le PIPT. ■

Comité national ghanéen du PIPT

Le **Comité national** ghanéen du PIPT a été créé il y a un an mais n'a pas encore été officiellement inauguré et présenté à la nation par le Ministère de l'éducation et la Commission nationale ghanéenne pour l'UNESCO. Cet événement est prévu pour début 2008. Dans l'intervalle, alors que nous sommes en train d'élaborer un plan d'action complet pour le Comité, nous avons déjà examiné un projet dont le Comité national a hérité. Il s'agit du projet UNESCO-PIPT intitulé « Renforcer les capacités des enseignants du RéSEAU² ». Il est basé au Centre des enseignants du RéSEAU à Osu, dans la banlieue d'Accra, capitale du Ghana.

Ce projet a été lancé officiellement par le Ministère de l'éducation en avril 2006, à l'issue de l'atelier de formation destiné aux enseignants du RéSEAU qui avaient été sélectionnés dans six des dix régions du Ghana. L'atelier s'est tenu sur le site du projet. Il a reçu le soutien sans réserve du Service de l'éducation du Ghana, qui s'est empressé de rénover une salle de classe et de fournir des tables pour ordinateurs, des chaises ainsi que des climatiseurs. Outre les cinq ordinateurs financés par l'UNESCO, un serveur ainsi qu'une connexion Internet ont été installés.

L'objectif de cet atelier de formation était d'initier une quarantaine d'enseignants à l'utilisation des TIC en vue de renforcer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage aux premiers niveaux de l'enseignement. L'intérêt des enseignants et leur attachement aux idéaux du projet est illustré par le fait qu'après l'atelier, les enseignants du groupe d'écoles situé autour du centre se sont organisés pour suivre des cours supplémentaires afin d'en savoir plus sur les TIC, à leurs propres

frais. Dans le cadre des réformes introduites par le Ministère de l'éducation, les TIC seront enseignées à partir de l'école primaire. Les enseignants du RéSEAU qui ont participé à l'atelier de formation sont maintenant prêts à mettre à profit ce qu'ils ont appris, la plupart d'entre eux ayant été sélectionnés pour enseigner les TIC en tant que discipline dans leur établissement.

L'un des organisateurs de l'atelier a rapporté que lors d'une visite à titre privé dans un village situé à environ une quarantaine de kilomètres d'Accra, il a rencontré par hasard l'un des enseignants qui avaient participé à l'atelier ; ce dernier lui a exprimé la gratitude des participants pour la chance qui leur avait été donnée et lui a appris, avec une fierté évidente, qu'ils s'appuyaient sur les manuels de formation qui leur avaient été remis lors de l'atelier pour préparer leurs notes de cours.

Il est intéressant d'observer que le Conseil des examens d'Afrique de l'Ouest, qui est chargé de l'organisation des épreuves du Certificat d'études élémentaires (BECE) pour les établissements du premier cycle, a désormais introduit la possibilité de remplir en ligne les formulaires d'inscription à cet examen. Cette initiative fait ressortir le besoin urgent de former les enseignants à l'utilisation des TIC pour qu'ils les maîtrisent et puissent à leur tour former les élèves.

Nous sommes profondément reconnaissants au PIPT de l'UNESCO pour son aide. ■



Christine Kisiedu

Présidente du Comité national ghanéen du PIPT



Cornelio Hopmann

Directeur exécutif de l'association eNicaragua, Bureau de liaison du Comité nicaraguayen du PIPT « CONIPROSIT »³

Comité national nicaraguayen du PIPT

« **Bonjour et bienvenue** », dit ce groupe de jeunes gens.

Vous ne les entendez pas ? Regardez mieux : ce sont les représentants des jeunes sourds et malentendants au deuxième salon bisannuel eNicaragua 2006.



Représentants des jeunes sourds et malentendants lors du deuxième salon bisannuel eNicaragua 2006

Ce salon, organisé par le Comité nicaraguayen du PIPT « CONIPROSIT », a rassemblé pendant quatre jours 178 exposants de tous les secteurs. Le monde universitaire, les secteurs public et privé et la société civile ont pris part à cette manifestation pour présenter les avancées réalisées dans l'utilisation des TIC au service du développement au Nicaragua, ainsi que pour évoquer les expériences et les perspectives dans ce domaine lors de huit séminaires et ateliers thématiques ; c'est là un pas de plus sur le long chemin qui mènera à la réalisation des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information adoptés à Genève et à Tunis.

En étroite coopération avec l'École chrétienne de sourds, le CONIPROSIT a introduit la langue des signes dans ses publicités télévisées, permis la mise en place d'un stand spécifique à l'intention des sourds et des malentendants lors du salon et fourni les services d'interprètes à tous les séminaires et ateliers, notamment lors du débat sur les jeunes et les TIC avec les candidats à la présidentielle ou leurs représentants.

Utilisées convenablement, les TIC permettent même de franchir la barrière de la traduction : le chat – en ce qu'il repose sur l'utilisation des caractères –, les courriers électroniques et le Web 2.0 permettent une communication directe avec ceux qui, dans d'autres contextes, sont mis à l'écart. La formation aux TIC pour les sourds ou malentendants permet aussi un accès à des emplois qualifiés et mieux payés, et fait donc partie intégrante du processus éducatif à l'École chrétienne susmentionnée.

Pour le CONIPROSIT, l'intégration des sourds et des malentendants n'était qu'une des facettes de son action en faveur de l'utilisation des TIC en tant que moyen d'intégration de la société nicaraguayenne dans tous ses aspects : les TIC pour rapprocher les administrations publiques des citoyens, comme cela a été évoqué lors du forum « Gobierno electrónico » ; les TIC pour ouvrir l'accès au monde de la connaissance aux étudiants et aux enseignants, comme s'y emploie la Commission nationale pour les TIC et l'éducation ; les TIC pour communiquer dans les zones rurales, objectif d'un projet récemment lancé par la Banque mondiale ; ou les TIC pour intégrer les petites, micro et moyennes entreprises dans la

³ Comité Nicaragüense en Pro de una Sociedad de la Información para Todos.

chaîne des fournisseurs ou dans celle de la distribution afin d'accroître les exportations ou d'obtenir des matières premières à meilleur prix, ce qui représente l'un des axes principaux d'un nouveau programme de coopération de l'Union européenne.

Dans tous les cas, le CONIPROSIT et son bureau de liaison eNicaragua ont joué un rôle essentiel en réunissant les différentes parties prenantes aux tables rondes et en leur fournissant les informations nécessaires, à partir de leurs propres recherches sur le terrain et de leur évaluation d'autres sources. Le CONIPROSIT fournit ensuite un cadre pour la coordination, le suivi et l'évaluation des activités en

cours, en assurant le fonctionnement d'eNicaragua (www.enicaragua.org.ni), de huit portails « Les TIC au service de... » et d'un portail de statistiques sur les TIC, ainsi que de leurs listes de diffusion, forums électroniques et répertoires de documents respectifs.

Pourtant, nous avons parfois tendance à sous-estimer ce que ce type d'activités intersectorielles apporte en facilitant la mise en œuvre du projet et à nous focaliser uniquement sur les résultats concrets de ce dernier. Dans ces moments, un « bonjour et bienvenue » comme celui qui nous est adressé ci-dessus nous rassure : « nous sommes sur la bonne voie ! ». ■

La partenaires du PIPT



Le PIPT entretient par ailleurs d'étroites relations de collaboration avec ses ONG partenaires, telles que :

- le Conseil international des archives (CIA) ;
- la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) ;
- l'Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI) ;
- la Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP) ;
- la Fédération internationale des archives du film (FIAF) ;
- l'Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA) ;
- la Fédération internationale des archives de télévision (FIAT) ;
- l'Internet Society (ISOC) ;
- l'Association des archives audiovisuelles de la région Asie-Pacifique du Sud-Est (SEAPAVAA) ;
- le Comité international pour l'information et la documentation en sciences sociales (CIDSS).

Ces ONG bénéficient d'une invitation permanente aux réunions du Conseil du PIPT et de son Bureau et jouent un rôle essentiel en fournissant des conseils d'experts concernant les travaux du Conseil ainsi qu'en soutenant la mise en œuvre du programme.

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA)

L'IFLA est l'une des organisations qui entretient des relations de longue date avec l'UNESCO et, depuis sa création, avec le PIPT. Au cours de l'exercice biennal, ces relations ont pris les formes suivantes : participation du Secrétaire général au processus d'examen par des pairs dans le cadre de l'évaluation du PIPT ; participation à l'action menée dans le prolongement de la grande orientation C3, « l'accès à l'information et au savoir », du Sommet mondial sur la société de l'information, dont l'UNESCO assure la facilitation ; et élaboration des principes directeurs du Manifeste IFLA/UNESCO pour Internet. Nous nous attarderons ici sur ces derniers.

Dans le cadre du PIPT, des principes directeurs sur le rôle que les bibliothèques devraient jouer en fournissant un accès à l'Internet ont été élaborés. En 2006, ils ont été publiés sous le titre : « Principes directeurs du Manifeste IFLA/UNESCO sur l'Internet ».

Manifeste de l'IFLA sur l'Internet

Ces principes directeurs se fondent sur les principes énoncés dans le Manifeste de l'IFLA sur l'Internet (<http://www.ifla.org/III/misc/internetmanif/htm>) réalisé par l'IFLA/FAIFE et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'IFLA en août 2002. Ce Manifeste répondait à la nécessité qui s'était fait jour de disposer d'un document stratégique qui réaffirme les valeurs traditionnelles des bibliothèques, à savoir la liberté d'expression et la liberté d'accès à l'information, en les adaptant à l'ère de l'Internet. Après son adoption, le Manifeste a été traduit dans 19 langues et adopté par les associations nationales de bibliothécaires de plus de 30 pays.

Principes directeurs du Manifeste IFLA/UNESCO sur l'Internet

Ces principes directeurs fournissent aux professionnels des bibliothèques et de l'information, ainsi qu'aux décideurs et aux responsables politiques des conseils sur l'élaboration des politiques concernant l'accès public aux informations en réseau dans les bibliothèques. Ils offrent un cadre pour la mise en œuvre de politiques garantissant la liberté d'accès à l'information et la liberté d'expression sur l'Internet ainsi qu'un accès aux informations détenues par les institutions culturelles telles que les bibliothèques. Il est à espérer que ces principes directeurs offriront une aide concrète lorsqu'il s'agira de définir les objectifs, les priorités et les services en fonction des besoins de la communauté nationale et locale. Afin que ces principes soient pertinents pour tous les membres de la communauté internationale des bibliothèques, des efforts ont été faits pour veiller à ce que les besoins et problèmes spécifiques du monde en développement soient pris en compte.

En résumé, les principes directeurs donnent une nouvelle orientation au Manifeste de l'IFLA sur l'Internet en le faisant évoluer vers une charte des utilisateurs, conçue par les bibliothèques.

Perspectives

« **L'information** est la monnaie de la démocratie », affirmait Thomas Jefferson (1743-1826), auteur de la Déclaration d'indépendance des États-Unis. Par cette formule, il prenait position en faveur d'un idéal de grande envergure que l'UNESCO propage dans le monde entier depuis la création de l'Organisation en 1945. L'information donne aux populations les moyens nécessaires pour améliorer leur existence et participer à l'édification de sociétés démocratiques. L'accès à l'information est donc un besoin aussi essentiel que l'accès à la nourriture et à un système de santé.

Dans les régions du monde où les technologies de l'information et de la communication sont l'élément moteur, l'accès à l'information soulève par ailleurs la question de l'utilisation efficace de la technologie. En effet, plus que jamais, nous vivons dans une « culture de la convergence » ; selon Henry Jenkins, il s'agit d'une culture « où anciens et nouveaux médias s'entrechoquent, où journalisme citoyen et grands médias se croisent, et où le pouvoir du producteur d'information et celui du consommateur interagissent de manière imprévisible ». Blogging, My Space, Facebook, YouTube, Wikipédia et autres sites de création de réseaux sociaux sont autant d'exemples de la façon dont cette culture de la convergence se manifeste dans la société de l'information en réseau. Ils mettent tous en évidence le besoin essentiel de chacun de développer la capacité et les compétences nécessaires pour rechercher, évaluer, utiliser et générer des informations efficacement.

L'information pour tous, c'est la réaffirmation du rôle important de l'éducation formelle et non formelle en tant que moyen de permettre à chacun, quel que soit son âge, d'apprendre à utiliser l'information et les nouveaux moyens de communication pour avoir prise sur sa propre vie et entrer en relation avec les autres. La notion d'information pour tous a un sens populaire, centré sur les individus. Elle englobe l'idée de donner à tous accès à une information pertinente, et de les mettre en mesure d'utiliser et de générer des informations efficacement.

Ainsi, le Programme Information pour tous a pour raison d'être d'aider les États membres à mettre en place et soutenir dans leur pays diverses activités en vue de renforcer l'accès à l'information et à l'éducation. De telles activités contribuent à réduire la pauvreté et favorisent l'égalité, la liberté et la participation sociale. Le PIPT nous aide à agir au niveau individuel en donnant à chacun la possibilité d'améliorer chaque jour son existence, à la maison, dans l'entreprise, à l'école et dans la société.

Le présent rapport montre que nous avons fait du bon travail et que nous mettons en œuvre notre idéal de façon pratique et accessible. Il a pour fonction de renseigner sur l'éventail de possibilités qui s'offrent en matière de projets, ainsi que de susciter la création de nouveaux comités nationaux du PIPT. C'est un plaisir que de partager tout cela avec vous tous ! ■



Miriam Nisbet

Directrice de la Division de la société de l'information de l'UNESCO
Secrétaire du Conseil intergouvernemental du PIPT

Annexes

Annexe 1 - Programme Information pour tous ⁴

Préambule

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit »,

Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

1. L'information et le savoir sont un bien public mondial. Ils sont indispensables au progrès de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, à l'autonomisation, à la promotion de la diversité culturelle et à plus de transparence dans la gouvernance. La mission de l'UNESCO – « faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image »⁵ – définit clairement le rôle que l'Organisation est appelée à jouer s'agissant d'assurer à tous le libre accès à l'information et à la connaissance et de favoriser la participation de tous à la production, la collecte et la diffusion de l'information, dans le but ultime de combler l'écart entre riches et pauvres en information.

2. A cette fin, conformément à cette mission que lui assigne son Acte constitutif, l'UNESCO aide « au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir », en veillant à la « conservation et protection » du patrimoine documentaire mondial. En outre, elle encourage "la coopération entre nations ... [en vue de l'échange] de publications" et d'autres supports d'information et facilite « par des méthodes de coopération internationale appropriées l'ac-

cès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie ».

3. La coopération intellectuelle internationale revêt une importance capitale dans un monde dont l'évolution est commandée par les progrès rapides des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la convergence accrue de toutes leurs applications. Les conséquences de ces progrès, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, touchent directement ou indirectement, et ce de façons très diverses, tous les Etats membres, groupes et personnes.

4. La convergence technologique croissante de l'information et de l'informatique ne conduit pas nécessairement le monde à partager des valeurs éthiques, culturelles et sociales, pas plus qu'elle n'ouvre équitablement à tous l'accès à l'information. C'est pourquoi il faut à tout prix que les populations des pays en développement en particulier, acquièrent la capacité de participer pleinement à la vie de la société planétaire et de profiter au maximum de moyens d'accès à l'information à la fois efficaces et économiques.

5. Les nouvelles méthodes d'obtention, de traitement et de préservation de l'information posent des problèmes d'ordre éthique qui imposent d'assumer des responsabilités

⁴ Texte adopté par le Conseil exécutif à sa 160^{ème} session, Paris 9-25 octobre 2000. Résolution 160EX/3.6.1.

⁵ Acte Constitutif de l'UNESCO, Article I. Toutes les citations qui suivent sont tirées de l'Acte Constitutif.

morales que la communauté internationale ne saurait éluder. Ces problèmes ont trait à la qualité, à la fiabilité et à la diversité de l'information, à l'équilibre à trouver entre le libre accès à l'information, son usage loyal et la protection des droits de propriété intellectuelle, à la privatisation de l'information, à la préservation du patrimoine informationnel mondial, et à la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

6. Dans ce contexte, l'UNESCO, qui a pour mission de promouvoir « la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité », est on ne peut mieux placée pour servir de tribune internationale et contribuer à la définition de politiques, notamment aux niveaux international et régional. Celles-ci doivent être axées sur l'accès à l'information et sa préservation, en particulier l'information appartenant au domaine public, le renforcement des capacités et la mise en réseau d'institutions d'une importance cruciale telles que les archives, bibliothèques et autres centres d'information.

Mandat

7. Le Programme Information pour tous est appelé à jouer un rôle clé dans l'exécution de la mission de l'UNESCO qui consiste à contribuer à « l'éducation pour tous » et au « libre échange des idées et des connaissances » et à "multiplier les relations entre [les] peuples ».

8. Le Programme contribuera à réduire l'écart entre les riches et les pauvres en information.

9. Le Programme engagera directement des initiatives, commandera des études, facilitera la coopération et établira des

analyses et des rapports sur toutes questions intéressant l'accès à l'information et la gestion de l'information.

10. En raison de son caractère transdisciplinaire, le Programme s'emploiera en priorité à collaborer avec tous les secteurs de l'UNESCO en vue d'adapter les TIC à leurs activités.

11. Le Programme instaurera une coopération étroite avec les organismes du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales ainsi que le secteur privé afin de s'acquitter de son mandat.

Objectifs du programme

12. Le Programme Information pour tous offre une plate-forme aux débats internationaux sur les politiques à adopter et des orientations pratiques concernant la préservation de l'information et l'accès universel à l'information, la participation de tous à la société mondiale de l'information qui se fait jour⁶ et les conséquences, éthiques, juridiques et sociétales des progrès des technologies de l'information et de la communication.

13. Le Programme transversal de l'UNESCO, Information pour tous, offre un cadre à la coopération internationale et aux partenariats internationaux et régionaux. En vue de la mise en œuvre des politiques susmentionnées, il appuie l'éla-

6 A la première phase du Sommet mondial de la société de l'information, l'UNESCO a introduit son concept de construction des sociétés du savoir, qui est maintenant plus utilisé que la notion d'une seule société de l'information mondiale.

boration de stratégies, méthodes et outils communs utilisables pour construire une société de l'information libre et juste.

14. En particulier, le Programme Information pour tous vise à :

- (a) encourager et élargir l'accès à l'information par son organisation, sa numérisation et sa préservation ;
- (b) favoriser la production d'informations d'intérêt local et encourager la diffusion des savoirs autochtones en assurant l'acquisition d'une instruction élémentaire et de connaissances de base en technologies de l'information et de la communication ;
- (c) promouvoir la réflexion et les débats internationaux sur les enjeux éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information ;
- (d) appuyer la formation et l'éducation permanente dans les domaines de la communication, de l'information et de l'informatique ;
- (e) promouvoir l'utilisation de normes internationales et de pratiques optimales en matière de communication, d'information et d'informatique dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- (f) favoriser la mise en réseau de l'information et des savoirs aux niveaux local, national, régional et international.

Principes à respecter dans l'exécution du programme

■ Partenariats et collaboration

15. Pour que le Programme Information pour tous atteigne ses objectifs, il est indispensable d'établir une collaboration et des relations efficaces avec un nombre

croissant d'acteurs concernés très divers. C'est pourquoi le Programme favorisera et valorisera la collaboration externe et les partenariats dans ses activités au sein de l'UNESCO comme dans celles qui viseront à appuyer des programmes extérieurs. La coopération avec d'autres programmes internationaux du système des Nations Unies et extérieurs à ce système sera activement recherchée dans le but d'harmoniser les positions et les politiques. Une collaboration sera établie avec les ONG intéressées et le secteur privé afin que l'amélioration de la communication et de la coopération ait des effets multiplicateurs favorisant la réalisation des objectifs du Programme. La coopération interne sera renforcée de sorte que le Programme travaille en partenariat étroit avec les secteurs de l'UNESCO. Le Programme utilisera les TIC pour mettre en œuvre ses activités et dialoguer en permanence avec les communautés intéressées.

■ Evaluation

16. Les activités spécifiques du Programme seront suivies régulièrement et évaluées lorsqu'elles seront achevées afin que des ajustements périodiques puissent être opérés. Une évaluation globale du Programme et de ses résultats escomptés sera effectuée dans sa septième année (soit au cours de la dernière année de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007).

■ Principes relatifs aux projets

17. Chacun des projets exécutés au titre du Programme Information pour tous aura une fonction catalytique et un caractère pilote ; son achèvement sera pro-

grammé et il comportera une évaluation et respectera le principe de subsidiarité (partage approprié des attributions aux niveaux international et national).

Principaux domaines couverts par le Programme

18. Le Programme Information pour tous couvre actuellement cinq domaines. Les résultats définis dans chaque domaine ne sont qu'une indication des objectifs que le Programme s'efforcera d'atteindre avant la fin de 2007.

Domaine 1 **Elaboration de politiques internationales, régionales et nationales de l'information**

- > Etablissement d'un consensus international sur la notion de droit fondamental de l'être humain à un accès universel et équitable à l'information ;
- > Etablissement d'un consensus international sur un ensemble de principes éthiques et juridiques concernant le cyberspace ;
- > Création d'un observatoire international des politiques internationales, régionales et nationales de l'information ;
- > Création d'un centre d'échange d'information sur les pratiques optimales en matière de gouvernance faisant appel aux TIC ;
- > Etablissement d'un cadre international de sauvegarde du patrimoine documentaire mondial ;
- > Elaboration d'un accord international sur les politiques régissant les échanges d'informations nécessaires à la surveillance de l'environnement et du climat planétaires.

Domaine 2 **Développement des ressources humaines et des capacités pour les adapter à l'ère de l'information**

- > Etablissement d'un cadre international destiné à assurer l'acquisition d'une instruction élémentaire, ainsi que de connaissances de base en technologies de l'information et de la communication ;
- > Etablissement de réseaux de formation faisant appel aux TIC pour les spécialistes de l'information de toutes les régions ;
- > Etablissement d'un cadre de coopération et d'échange d'informations sur le contenu et la qualité de la formation dans le domaine de l'information ;
- > Mise en place d'activités de formation à la publication et au commerce électroniques à l'intention des éditeurs et des producteurs.

Domaine 3 **Renforcement des institutions servant de points d'accès à l'information**

- > Etablissement d'un portail de l'UNESCO vers les organismes d'information du monde entier ;
- > Création de points nationaux d'accès public à l'information dans plusieurs pays de chacune des régions ;
- > Adoption de politiques nationales de numérisation dans quatre pays par région ;
- > Définition de normes pour la gestion et la conservation du savoir stocké sur différents supports.

Domaine 4 **Mise au point d'outils et de systèmes de traitement et de gestion de l'information**

- > Réalisation d'analyses des besoins régionaux et élaboration des mesures

- à prendre concernant la création d'outils de gestion de l'information ;
- > Etablissement d'un ensemble multilingue d'outils de gestion de l'information librement accessibles ;
 - > Elaboration et mise à l'essai d'ensembles de pratiques optimales et de normes concernant la gestion de l'information.
- Domaine 5 Les technologies de l'information au service de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication**
- > Etablissement d'une plate-forme d'intelligence informationnelle multisectorielle et trans-sectorielle pour aider tous les programmes de l'UNESCO à formuler et prendre des décisions solidement étayées ;
 - > Etablissement d'un système de suivi des besoins et des évolutions dans l'utilisation des TIC pour favoriser l'apprentissage pour tous tout au long de la vie ;
 - > Etablissement d'un portail sur l'éducation comportant des liens vers diverses universités virtuelles (après étude de faisabilité) ;
 - > Définition de pratiques internationales optimales en matière de publication électronique dans le domaine des sciences ;
 - > Rédaction de principes directeurs internationaux pour assurer l'accès à l'information scientifique par le biais de réseaux ;
 - > Extension des réseaux d'échange d'informations et de données sur l'environnement ainsi que des centres de données dans les pays en développement, en particulier en Afrique ;
 - > Progrès substantiels dans l'établissement de réseaux entre les professionnels et les institutions des domaines de la culture et des médias du monde entier pour favoriser la paix, la compréhension et le développement ;
 - > Etablissement d'un cadre international concernant le multilinguisme et le multiculturalisme dans le cyberspace ;
 - > Création d'un Observatoire mondial du développement des médias dans la société de l'information.
- 19.** La réalisation de ces objectifs sera en fonction des ressources qui seront allouées par la Conférence générale et du montant des ressources extrabudgétaires.

Annexe 2 - Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous

Article 1 - Création

Il est créé, au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), un Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous ci-après dénommé « le Conseil ».

Article 2 - Membres

1. Le Conseil est composé de vingt-six Etats membres de l'UNESCO élus par la Conférence générale en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et un roulement approprié.
2. Les personnes désignées par les Etats membres comme leurs représentants au sein du Conseil sont de préférence des spécialistes des domaines sur lesquels porte le Programme Information pour tous.
3. Le mandat des membres du Conseil prend effet à la fin de la session ordinaire de la Conférence générale au cours de laquelle ils sont élus et se termine à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Conférence.
4. Nonobstant les dispositions du paragraphe 3 ci-dessus, le mandat de treize membres désignés lors de la première élection se termine à la fin de la première session ordinaire de la Conférence générale qui suit celle au cours de laquelle ils ont été élus. Ces membres sont désignés par tirage au sort effectué par le Président de la Conférence générale après la première élection. Chaque membre sortant est remplacé par un membre appartenant au même groupe régional.
5. Les membres du Conseil sont immédiatement rééligibles.
6. Le Conseil peut faire des recomman-

dations sur sa composition à la Conférence générale.

Article 3 - Sessions

1. Le Conseil se réunit normalement en session plénière ordinaire une fois tous les deux ans. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Directeur général ou de la majorité de ses membres.
2. Pendant les trois premières années d'existence du Programme Information pour tous, le Conseil devrait se réunir une fois par an.
3. Le Conseil est habilité à tenir des réunions virtuelles.

Article 4 - Règlement intérieur et organes subsidiaires

1. Le Conseil adopte son Règlement intérieur, y compris les dispositions relatives aux réunions virtuelles.
2. Dans le cadre de son Règlement intérieur, le Conseil peut créer tout organe subsidiaire qui lui paraît approprié, dans la mesure où le financement en est assuré. Le Bureau est considéré comme un organe subsidiaire du Conseil.

Article 5 - Fonctions

Le Conseil est chargé, dans le cadre des décisions de la Conférence générale relatives au Programme Information pour tous, de guider la planification et la mise en œuvre de ce programme. Ces fonctions consistent notamment :

- a) à étudier les propositions relatives au développement et à l'aménagement du Programme Information pour tous ;
- b) à recommander les grandes orientations que le Programme Information pour tous pourrait suivre ;
- c) à examiner et évaluer les résultats

obtenus et à déterminer les domaines essentiels qui exigent un développement de la coopération internationale ;

- d) à promouvoir la participation des Etats membres au Programme Information pour tous ;
- e) à appuyer toute activité de collecte de fonds nécessaire à la mise en œuvre du Programme Information pour tous.

Article 6 - Bureau

1. Au début de sa première session et, par la suite, chaque fois que sa composition est modifiée par la Conférence générale conformément à l'article 2 ci-dessus, le Conseil élit un président, trois vice-présidents, trois autres membres et un rapporteur, qui constituent son Bureau.
2. Les membres du Bureau, qui sont des représentants de membres du Conseil, restent en fonction jusqu'à l'élection du nouveau Bureau.
3. Le Bureau s'acquitte des fonctions que le Conseil lui assigne.
4. Le Bureau peut être convoqué dans l'intervalle des sessions du Conseil à la demande soit du Conseil, soit du Directeur général de l'UNESCO, soit de la majorité des membres du Bureau.
5. Le Bureau est habilité à tenir des réunions virtuelles.

Article 7 - Observateurs

1. Les Etats membres et Membres associés de l'UNESCO qui ne sont pas membres du Conseil peuvent envoyer des observateurs à toutes les réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires, à l'exception du Bureau.
2. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies et des autres orga-

nisations du système des Nations Unies peuvent participer, sans droit de vote, à toutes les réunions du Conseil et à celles de ses organes subsidiaires, à l'exception du Bureau.

3. Le Conseil détermine les conditions dans lesquelles d'autres organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales peuvent être invitées à participer sans droit de vote à ses travaux. Le Conseil détermine également les conditions dans lesquelles certaines personnalités particulièrement qualifiées pourraient être consultées sur les matières relevant de leur compétence.

Article 8 - Secrétariat

1. Le secrétariat du Conseil est assuré par le Directeur général de l'UNESCO, qui met à la disposition du Conseil le personnel et les moyens nécessaires à son fonctionnement.
2. Le secrétariat assure le service des sessions du Conseil et des réunions de ses groupes de travail.
3. Le secrétariat fixe, conformément aux instructions du Bureau, la date des sessions du Conseil et prend les mesures nécessaires pour leur convocation.
4. Le secrétariat rassemble toutes les suggestions et observations qu'il reçoit des Etats membres de l'UNESCO et des organisations internationales intéressées au sujet du Programme Information pour tous de l'UNESCO en général et de l'élaboration de projets spécifiques, et les prépare en vue de leur examen par le Conseil.

Article 9 - Financement

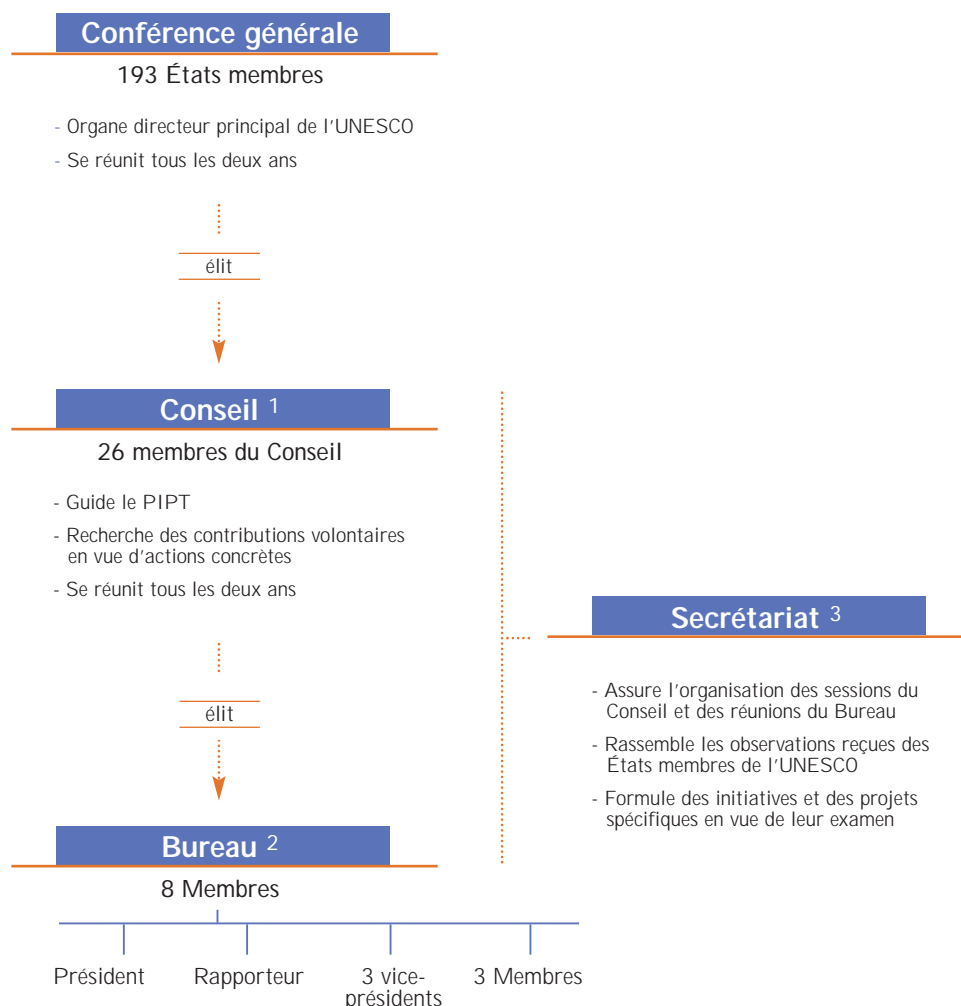
1. Les dépenses de fonctionnement du Conseil et de ses groupes de travail sont financées sur des crédits ouverts

- à cette fin par la Conférence générale de l'UNESCO.
2. Les Etats membres prennent à leur charge les dépenses occasionnées par la participation de leurs représentants aux sessions du Conseil et de ses groupes de travail, à l'exception des pays les moins avancés (PMA) dont la participation est prise en charge par le Conseil.
 3. Les contributions volontaires en faveur du Programme Information pour tous peuvent être acceptées pour constituer des fonds de dépôt conformément au Règlement financier de l'UNESCO et être administrées par le Directeur général.

Article 10 - Rapports

1. Le Directeur général présente au Conseil, à chacune de ses sessions, un rapport sur la mise en œuvre du Programme Information pour tous.
2. Le Directeur général présente à la Conférence générale à chacune de ses sessions, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur la mise en œuvre du programme, en dégageant plus particulièrement les liens avec les activités des autres programmes de l'UNESCO et des autres organismes du système des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales ainsi que des organisations internationales non gouvernementales.
3. Le Conseil présente, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur ses activités à la Conférence générale à chacune des sessions de celle-ci.

Annexe 3 - Structure du PIPT



1 Un Conseil intergouvernemental composé de 26 États membres de l'UNESCO guide la planification et la mise en œuvre du programme du PIPT. La Conférence générale élit les membres du Conseil en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et un roulement approprié.

2 Le Bureau du PIPT est composé de huit États membres élus par le Conseil intergouvernemental. Il se réunit deux fois par an pour évaluer, sélectionner et approuver des projets ainsi que pour des débats thématiques sur des questions importantes en rapport avec le Programme. Formé d'un président, de trois vice-présidents, de trois autres membres et d'un rapporteur, le Bureau du PIPT s'acquitte des fonctions que lui assigne le Conseil.

3 Le secrétariat du Conseil est assuré par le Directeur général de l'UNESCO. Il assure l'organisation des sessions du Conseil et des réunions du Bureau. Il rassemble les observations qu'il reçoit des États membres de l'UNESCO et des organisations internationales intéressées. Il est chargé de l'élaboration de projets spécifiques et les prépare en vue de leur examen.

Annexe 4 - Financement du PIPT

À la suite d'un appel à propositions lancé en 2005, le Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous a reçu plus de 500 propositions de projets à financer émanant d'organisations du monde entier. Jusqu'à la fin de l'année 2007, le fonds spécial du PIPT, alimenté par les contributions volontaires des États membres de l'UNESCO, n'a permis au Bureau de financer qu'un nombre limité de propositions (40) dans les trois domaines prioritaires du programme.

Bien que les dépenses de fonctionnement du Conseil intergouvernemental du PIPT soient prises en charge par le budget ordinaire de l'UNESCO, toutes les activités de programme, y compris les projets pilotes, dépendent des contributions volontaires des pays donateurs. Ces contributions sont versées au **Compte spécial du PIPT**, qui est administré conformément aux dispositions du Règlement financier de l'UNESCO et dont le fonctionnement fait régulièrement l'objet d'un rapport du Directeur général au Conseil exécutif. Le PIPT administre également un système de **fonds-en-dépôt** qui permet aux donateurs de choisir les projets, pays ou régions qu'ils souhaitent aider.

Un des objets essentiels des travaux du Conseil est de garantir le financement continu de ses programmes et projets. Ces derniers jouent un rôle capital dans la sensibilisation de l'opinion publique des pays aux bienfaits de l'Information pour tous. Le Conseil encourage les gouvernements à accroître leur aide financière afin que le PIPT puisse continuer à soutenir cette activité extrêmement importante.

Contributions financières au PIPT depuis sa création (2001-2007) en dollars US

Pays	Compte spécial du PIPT	Fonds-en-dépôt
Arabie saoudite	20 000	
Bésil	122 424	
Chine	80 000	
Espagne		808 119
France	218 950	
Grèce	8 000	
Inde	30 747	
République-Unie de Tanzanie	1 913	
<i>Fonds de l'ancien Programme intergouvernemental d'informatique</i>	752 531	
<i>Intérêts produits par les fonds du PIPT</i>	70 579	
Subtotal	1 305 144	808 119
Overall total		2 113 263

Annexe 5 - États membres de l'UNESCO
élus au Conseil intergouvernemental
du Programme Information pour tous
 Par groupe régional et dates de mandat

	États membres élus de la 31 ^e à la fin de la 32 ^e session de la Conférence générale (2001 - 2003)	États membres élus de la 31 ^e à la fin de la 33 ^e session de la Conférence générale (2001 - 2005)	États membres élus de la 32 ^e à la fin de la 34 ^e session de la Conférence générale (2003 - 2007)	États membres élus de la 33 ^e à la fin de la 35 ^e session de la Conférence générale (2005 - 2009)	États membres élus de la 34 ^e à la fin de la 36 ^e session de la Conférence générale (2007 - 2011)
Groupe I	Canada France Suède	Allemagne Espagne	Autriche* Belgique France 7*	Canada Allemagne	Autriche France Israël
Groupe II		Bélarus Fédération de Russie Slovaquie		République tchèque Hongrie* Pologne	
Groupe III	Brésil Colombie Pérou 8	Cuba	Uruguay Venezuela Pérou	Jamaïque*	
Groupe VI	Inde Philippines Nouvelle-Zélande	Chine Japon	Indonésie Iran Nouvelle-Zélande 9*	Chine* Indonésie	République populaire démocratique de Corée Thaïlande - Viet Nam
Groupe V(a)	Cameroun Madagascar République-Unie de Tanzanie	Bénin Nigéria Zimbabwe	Cameroun Madagascar Angola	Congo Éthiopie République-Unie de Tanzanie*	Kenya Nigéria Côte D'Ivoire
Groupe V (b)	Bahreïn	Iraq Mauritanie	Tunisie	Égypte Soudan*	Jamahiriya arabe libyenne

Composition actuelle du Conseil

7 Président élu à la 2^{ème} session du Conseil du PIPT (mai 2004)
 8 Président élu à la 1^{ère} session du Conseil du PIPT (avril 2002)
 9 Président élu à la 3^{ème} session du Conseil du PIPT (mars 2006)
 * Membres du Bureau élus de mars 2006 à avril 2008

Annexe 6 - Liste des Comités nationaux pour le PIPT

■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Allemagne Verena Metze-Mangold Commission allemande pour l'UNESCO +49 69 155 2265 / 3365 vmetze@hr-online.de
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Arabie saoudite Abdullah A. Al-darrab Commission des technologies de l'information et de la communication +974 4618100 adarrab@citc.gov.sa
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Argentine Miguel Vallone Commission nationale argentine pour l'UNESCO +54 11 41 29 11 56 mvallone@me.gov.ar
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Autriche Dietrich Schüller Phonogrammarchiv, Austrian Academy of Sciences +43 1 4277 296 01 dietrich.schueller@oeaw.ac.at
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Belgique Pierre Demoitie Politique scientifique fédérale +32 2 238 35 08 pierre.demoitie@belspo.be
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Botswana Matildah Mautlane Ministère de l'éducation +267 3657336 mmautlane@gov.bw
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Bésil Emir Suaiden Institut brésilien d'information scientifique et technologique (IBICT) +55 61 9202-8543 emir@ibict.br
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Canada Pauline Dugré Commission canadienne pour l'UNESCO +1 613 566 4414 / 4558 pauline.dugre@unesco.ca
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Chili Ana María Foxley Rioseco Comisión Nacional Chilena de Cooperación con la UNESCO + 56 2 3904622 comisionunesco@mineduc.cl
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Chine Yishan Wu Institut chinois d'information scientifique et technique +86 10 58882507 wuyishan@istic.ac.cn
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Colombie Margarita Orozco Comisión Colombiana de Cooperación con la UNESCO +57 1 566 70 80 comisionunesco@minrelext.gov.co

■ Pays Contact Organisme	Congo (République démocratique du) Nsambi Bolaluete Commission nationale de la République démocratique du Congo pour l'UNESCO
Téléphone Courriel	+243 89 89 663 66 nsambijoseph@yahoo.fr
■ Pays Contact Organisme	Croatie Miroslav Kovacic Conseil national pour la société de l'information
Téléphone Courriel	+385 1 6303 886 NVID@vlada.hr
■ Pays Contact Organisme	Cuba Eduardo Orozco Silva Instituto de Información Científica y Tecnológica (IDICT), Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente de Cuba
Téléphone Courriel	+53 7 862 65 01 orozco@biomundi.inf.cu
■ Pays Contact Organisme	République tchèque Jan Proksik Ministère de l'informatique
Téléphone Courriel	+420221008364 jan.proksik@micr.cz
■ Pays Contact Organisme	République populaire démocratique de Corée Ri Hung Sik National Commission of the Democratic People's Republic of Korea for UNESCO
Téléphone Courriel	+ 850 2 382 72 22 inconnu
■ Pays Contact Organisme	Danemark Winnie Vitzansky Commission nationale danoise pour l'UNESCO
Téléphone Courriel	+45 3392 5216 wv@dbf.dk, unesco@uvm.dk
■ Pays Contact Organisme	Égypte Hesham Makhlof Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO
Téléphone Courriel	+202 33 72 091/76 15 947 makhlof@mailier.com.eg
■ Pays Contact Organisme	Espagne Jose Antonio Mesa Comisión Nacional Española de Cooperación con la UNESCO
Téléphone Courriel	+34 91 533 96 39 / 554 35 16 hispaunesco@aeci.es
■ Pays Contact Organisme	France Daniel Malbert Ministère de la culture et de la communication
Téléphone Courriel	+ 33 (0)1 40 15 37 51 daniel.malbert@culture.gouv.fr
■ Pays Contact Organisme	Georgia Ketevan Kandelaki Georgian National Commission for UNESCO
Téléphone Courriel	+ 995 32 28 47 40 unesco@mfa.gov.ge

- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Ghana
Christine Kisiedu
Department of Information Studies, Université du Ghana
+233 24 437 31 73
ckisiedu@ug.edu.gh, christinekisiedu@yahoo.co.uk
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Hongrie
Laszlo Z. Karvalics
Commission nationale hongroise pour l'UNESCO
+36 20 5796470
zkl@itm.bme.hu
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Indonésie
Sarwoto Wijaya
Ministère de la communication et des technologies de l'information
+61 21 3810678
rsarwoto@yahoo.com
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Iran
Farhad Etemadi
Commission nationale iranienne pour l'UNESCO
+98 21 22 26 13 67
etemadi@irunesco.org
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Israël
Daniel Bar-Elli
Commission nationale d'Israël pour l'UNESCO /
Ministère de l'éducation
+972 2 560 3746/7
barelid@education.gov.il
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Italie
Luca Daniele Biolato
Italian National Commission for UNESCO
+39 06 687 3712
comm.unesco@esteri.it
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Jamaïque
Fay Durrant
University of the West Indies, Dept of Library
and Information Studies
+876 9272944
fay.durrant@uwimona.edu.jm
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Japon
Eriko Himata
Commission nationale japonaise pour l'UNESCO,
Ministère de l'éducation, de la culture, des sports,
des sciences et des technologies
+81 3 5222 1007
himata@mext.go.jp
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Jordanie
Haidar Fraihat
Centre national des technologies de l'information
+962 6 5337184
dg@nitc.gov.jo
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
Lituanie
Edmundas Zvirblis
Gouvernement lituanien
inconnu
e.zvirblis@ivpk.lt

■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Madagascar Irène J. Ranaivozanany Commission nationale malgache pour l'UNESCO +261 20 22 217 61 cnmu@moov.mg
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Mali Aly Ongoïba Direction nationale des Archives du Mali +223 229 94 20 alyongoiba@yahoo.fr
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Malte Charles Farrugia Commission nationale maltaise pour l'UNESCO c/o Université de Malte +356 2340 2348 charles.farrugia@um.edu.mt
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Mauritanie Cheikh El Kebir Ould Chbih Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé des technologies nouvelles +222 529 78 95 kebir1@mauritania.mr
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Mongolie Norov Urtnasan Commission nationale de la Mongolie pour l'UNESCO +976 11 322612 mon.unesco@mongol.net
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Montenegro Predrag Sekulic Commission nationale du Monténégro pour la coopération avec l'UNESCO +33 1 01 53638030 inconnu
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Nicaragua Cornelio Hopmann Comité Nicaraguense (CONIPROSIT), Asociación eNicaragua +505 277 3593 cornelio@enicaragua.org.ni
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Niger Kimba Mamoudou Commission nationale nigérienne pour l'UNESCO +227 20 72 23 65 comnat@intnet.ne; osambam@yahoo.com
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Nigéria Lunis Ikpaahindi Bibliothèque nationale du Nigéria inconnu ifap@nlng.org
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Norvège Susanne Berg-Hansen Secrétaire norvégienne pour l'UNESCO, Secteur CI +47 95 93 38 34 susanne.berg-hansen@unesco.no, sbh@unesco.no

- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel

Ouzbékistan
Asadjon Khodjaev
Communication and Information Agency of Uzbekistan
+998 71 1384110
a.khodjaev@aci.uz
- Pays

Pacifique (Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Maldives, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu)
Laurence Zwimpfer
Commission nationale de la Nouvelle-Zélande pour l'UNESCO
+64 4 473 5536
zwimpfer@extra.co.nz

Contact
Organisme
Téléphone
Courriel
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel

Pakistan
Nageen Ainuddin
Pakistan Scientific and Technological Information Center (PASTIC)
+92 51 9207116
director@pastic.gov.pk, nainuddin61@yahoo.com
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel

Pays-Bas
Vincent Wintermans
Commission nationale néerlandaise pour l'UNESCO
+31 70 4260268
vwintermans@unesco.nl
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel

Philippines
Angelo Timoteo M. Dias de Rivera
E-Government Development Group, CICT 0632
+632 920 0101 / 928 6099
tdrivera@cict.gov.ph, tdr@ncc.gov.ph
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel

Pologne
Tomasz Komorowski
Commission nationale polonaise pour l'UNESCO
+48 22 620 33 55 / 624 24 96
t.komorowski@unesco.pl
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel

Portugal
Anna-Paula Ormeche
Commission nationale portugaise pour l'UNESCO
+351 21 356 63 10
paula.ormeche@unesco.pt
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel

République de Corée
Huh Unna
Commission nationale coréenne pour l'UNESCO
+82 2 755 6225
bsyun@unesco.or.kr, ssi@unesco.or.kr, kocom@unesco.or.kr
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel

République de Maurice
Newrajllal Burton
Conseil national de l'informatique
+230 210 5520
ifap@ncb.mu
- Pays
Contact
Organisme
Téléphone
Courriel

Fédération de Russie
Evgeny Kuzmin
Comité national russe pour le PIPT de l'UNESCO
+7 495 267 3334
ifap@ifapcom.ru, kuzmin@ifapcom.ru, evgeny.kuzmin@rambler.ru

■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Serbie Ranko Milic Commission of the Republic of Serbia for UNESCO + 381 11 306 83 06 r.milic@smip.sv.gov.yu; m.kotlajic@smip.sv.gov.yu
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Slovaquie Viera Polakovicova Slovak Commission for UNESCO +421 2 59783514 unesco@mzv.sk
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Sri Lanka R.P. Perera Sri Lanka National Commission for UNESCO +9411-2745180 slncu@slt.lk
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Swaziland Martin Dlamini Ministry of Public Service and Information +268 404.4438/9 dlaminimart@gov.sz
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Thaïlande Chinnapat Bhumirat Thailand National Commission for UNESCO +66 2 628 56 46 thainatcom@yahoo.co.th
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Tunisie Fatma Tarhouni Commission nationale tunisienne pour l'éducation, la science et la culture + 216 71 79 47 24 ; comnatu@edunet.tn; tarhouni.fatma@minedu.edunet.tn
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Turquie Atilla Celik Ministère des transports, Direction générale des télécommunications +90 312 550 12 78 acelik@ubak.gov.tr
■ Pays Contact Organisme Téléphone Courriel	Ukraine V. J. Gritsenko Académie nationale +8 044 5262208 inconnu

Annexe 7 - Documents clés et outils

Documents

Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace

La Conférence générale de l'UNESCO, reconnaissant l'importance de promouvoir le multilinguisme et l'accès équitable à l'information et à la connaissance, en particulier celles appartenant au domaine public, et réaffirmant sa conviction que l'UNESCO devrait jouer un rôle moteur pour ce qui est d'encourager l'accès à l'information pour tous, le multilinguisme et la diversité culturelle sur les réseaux d'information mondiaux, a adopté la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace à sa 32^e session (30 septembre – 17 octobre 2003).

A travers cette Recommandation, qui propose des mesures stimulant l'accès universel aux ressources et services numériques et facilitant la préservation de leur diversité culturelle et linguistique, l'UNESCO encourage ses Etats membres à soutenir un accès équitable à l'information, ainsi que le développement d'une société de l'information multiculturelle.

Texte intégral en français disponible sur : <http://portal.unesco.org/ci/fr/files/13475/10697587163Recommandation-Fre.pdf/Recommandation-Fre.pdf>

Charte sur la conservation du patrimoine numérique

La Conférence générale de l'UNESCO, considérant que la disparition du patrimoine, quelle qu'en soit la forme, constitue un appauvrissement du patrimoine de

toutes les nations, et reconnaissant que ces ressources en matière d'information et d'expression créatrice sont de plus en plus produites, diffusées, obtenues et conservées sous forme numérique, créant ainsi un nouvel héritage – le patrimoine numérique, a adopté la Charte sur la conservation du patrimoine numérique à sa 32^{ème} session (30 septembre - 17 octobre 2003).

La Charte est une déclaration de principes axée sur les questions de sensibilisation et de politique générale. Elle vise à aider les Etats membres à définir leurs politiques nationales en leur inspirant des mesures répondant à l'intérêt général pour assurer la préservation du patrimoine numérique et l'accès à ce patrimoine.

Texte intégral en français disponible sur : http://portal.unesco.org/ci/en/files/13367/10702838353Charter_fr.pdf/Charter_fr.pdf

Liens

Site web du PIPT (espace public)
www.unesco.org/webworld/ifap

Intranet du PIPT (accès restreint aux membres de la communauté PIPT)
<http://sharepoint.unesco-ci.org/sites/ifap>

Listes de diffusion

Conseil du PIPT
ifap-council-2007-2009@communities.unesco.org

Comités nationaux du PIPT
ifap-natcom@communities.unesco.org

PIPT

Secrétariat
UNESCO
Secteur de la communication et de l'information
Division de la Société de l'information
1, rue Miollis
75732 Paris cedex 15
France

Tel. + 33.1.45.68.45.00

Fax + 33.1.45.68.55.83

E-mail ifap@unesco.org

www.unesco.org/webworld/ifap

Préparé par le
Secrétariat du Conseil intergouvernemental
du Programme Information pour tous
Paris : UNESCO, 2008